

# Table Ronde Emploi

9 et 10 juillet 2012



# Dossier documentaire

*“Développer l'emploi et en priorité l'emploi des jeunes”*

# SOMMAIRE ET FOND DOCUMENTAIRE

## Fiche 1. EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES DU MARCHE DU TRAVAIL ..... EN PAGE 4

- ✓ Dares, « *Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2011* », Juillet 2012 ([Lien](#))
- ✓ Dares, « *Conjoncture de l'emploi et du chômage au 1<sup>er</sup> trimestre 2012* », Juillet 2012 ([Lien](#))
- ✓ Insee, « *Note de conjoncture* », Juin 2012 ([Lien](#))

## Fiche 2. EMPLOI ET INSERTION DES JEUNES ..... EN PAGE 9

- ✓ Dares, « *Emploi et chômage des 15-29 ans en 2010* », Mai 2011 ([Lien](#))
- ✓ Conseil d'Orientation pour l'Emploi, « *Diagnostic sur l'emploi des jeunes* », Fév. 2011 ([Lien](#))
- ✓ Trésor Eco, « *Le chômage des jeunes : quel diagnostic ?* », Sept. 2011 ([Lien](#))
- ✓ Centre d'Analyse Stratégique, « *Emploi et chômage des jeunes : un regard comparatif et rétrospectif* », Mai 2011 ([Lien](#))
- ✓ Conseil Economique, Social et Environnemental, « *25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?* » Octobre 2008 ([Lien](#))

## Fiche 3. EMPLOI DES SENIORS ..... EN PAGE 14

- ✓ Dares, « *Emploi et chômage des 55-64 ans en 2010* », Sept. 2011 ([Lien](#))
- ✓ Dares, « *Tableau de bord trimestriel de l'activité des seniors et les politiques de l'emploi* », Mars 2012 ([Lien](#))

## Fiche 4. SEGMENTATION DU MARCHE DU TRAVAIL ..... EN PAGE 20

- ✓ Acoss, « *Les déclarations d'embauche de 2000 à 2010* », Déc.2011 ([Lien](#))
- ✓ Conseil d'Orientation pour l'Emploi, « *Les trajectoires et mobilités professionnelles* », Sept. 2009 ([Lien](#))
- ✓ Centre d'Etude de l'Emploi, « *Mobilité et stabilité sur le marché du travail : une dualisation en trompe-l'œil* », Déc.2010 ([Lien](#))
- ✓ Conseil Economique, Social et Environnemental, « *La sécurisation des parcours professionnels* », Mai 2007 ([Lien](#))

## Fiche 5. ACTIVITE PARTIELLE ..... EN PAGE 25

- ✓ Dares, « *Le recours au chômage partiel entre 2007 et 2010* », Janv. 2012 ([Lien](#))
- ✓ Inspection Générale des Affaires Sociales, « *Evaluation du dispositif d'activité partielle* », Juin 2012 ([Lien](#))

## Fiche 6. RUPTURE DES CONTRATS DE TRAVAIL.....EN PAGE 30

- ✓ Dares, « *Les mouvements de main-d'œuvre au 4<sup>e</sup> trimestre 2011* », Mars.2012 ([Lien](#))
- ✓ Dares, « *Les mouvements de main-d'œuvre en 2010* », Sept.2011 ([Lien](#))
- ✓ Dares, « *Les ruptures conventionnelles de la mi-2008 à la fin 2010* », Juin 2011 ([Lien](#)) et « *Les ruptures conventionnelles de 2009 à 2011* », Octobre 2011 (Encadré 1 : [Lien](#))
- ✓ Conseil Economique, Social et Environnemental, « *Les cellules de reclassement*», Janvier 2010 ([Lien](#))

## Fiche 7. DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI.....EN PAGE 36

- ✓ Dares, « *Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi en mai 2012* », Juin 2012 ([Lien](#))
- ✓ Dares, « *Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en 2010* », Déc. 2011 ([Lien](#))
- ✓ Pôle emploi, « *Les demandeurs d'emploi et l'activité réduite en 2011* », Juin 2012 ([Lien](#))
- ✓ Conseil Economique, Social et Environnemental, « *Pôle emploi et la réforme du Service public de l'emploi : bilan et recommandation* » Juin 2011 ([Lien](#))
- ✓ Centre d'Analyse Stratégique, « *L'accompagnement des demandeurs d'emploi : bilan d'une politique active en Europe et enseignements pour la France* », Juin 2011 ([Lien](#))

## Fiche 8. INDEMNISATION DU CHOMAGE.....EN PAGE 43

- ✓ Dares, « *L'indemnisation par le régime d'assurance chômage en 2010* », Mars 2012 ([Lien](#))
- ✓ Dares, « *Quand les demandeurs d'emploi ne sont pas couverts par le régime d'assurance chômage* », Mars 2012 ([Lien](#))
- ✓ Unédic, « *Situation financière de l'Assurance chômage 2012-2013* », Mai 2012 ([Lien](#))
- ✓ Centre d'Analyse Stratégique, « *Missions et enjeux de l'assurance chômage : une mise en perspective internationale* », Janvier 2011 ([Lien](#))

## Fiche 9. DISPARITE TERRITORIALE EN MATIERE D'EMPLOI.....EN PAGE 49

- ✓ Pôle emploi, « *L'emploi régional en 2010 : effets structurel et dynamisme* », Janvier 2012([Lien](#))

# ÉVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES A COURT TERME DU MARCHE DU TRAVAIL

## MALGRE UNE BONNE TENUE DE L'EMPLOI DEBUT 2012, LE MARCHE DU TRAVAIL RESTE DEPRIME

La crise de 2008-2009 a principalement touché le secteur marchand non agricole (SMNA). Les destructions d'emploi salarié dans ce secteur se sont élevées à 518 000 entre la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 et la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009. L'emploi salarié s'est ensuite redressé jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre de 2011, bien au-delà de ce que pouvait laisser attendre la reprise de l'activité depuis la mi-2009 (+239 000 créations nettes), sans toutefois compenser les pertes enregistrées durant la crise (tableau 1).

**L'emploi salarié marchand a depuis marqué le pas** : il s'est à nouveau retourné au cours du 2<sup>nd</sup> semestre de 2011 (-36 000), puis a légèrement rebondi début 2012 (+18 000). Au total, selon les estimations de l'Insee, 16 137 000 personnes étaient salariés dans le SMNA à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2012, soit 297 000 de moins qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

## DES SITUATIONS CONTRASTEES SELON LES TYPES DE CONTRAT ET LES SECTEURS

Les évolutions récentes de l'emploi salarié dans le SMNA reflètent en partie celles de l'**emploi intérimaire**, en recul de 107 000 postes depuis le début de la crise, soit plus d'un tiers des destructions nettes d'emploi observées sur cette période. Au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2011, l'intérim a de nouveau réagi de manière précoce et accentuée au ralentissement de l'activité (-35 000 postes) comme il l'avait fait durant la récession en 2008-2009.

**Le recul de l'emploi depuis la crise de 2008-2009 a touché principalement l'industrie**, où le recours à l'intérim a diminué de 60 000 postes entre la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 et la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2012. Hors intérim en revanche, les destructions d'emploi dans l'industrie se sont globalement poursuivies à un rythme assez proche de celui des années antérieures à la crise (-71 000 par an de 2004 à 2007, puis -77 000 de 2008 à 2011), même si elles ont été nettement plus marquées au cours des trimestres de récession. À noter que l'emploi dans l'industrie s'est stabilisé en 2011, après des destructions pendant 10 ans.

**Dans les autres secteurs, l'emploi salarié hors intérim a été plus fortement touché que dans l'industrie au regard des tendances passées** : il a sensiblement ralenti dans les services marchands (+41 000 par an en moyenne depuis 2008, contre +148 000 au cours des 4 années antérieures) et s'est retourné dans la construction (-13 000 en moyenne par an depuis 2008), où les années antérieures à la crise avaient été marquées par une conjoncture très favorable (+48 000 en moyenne par an entre 2004 et 2008).

## LA PRODUCTIVITE DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR MARCHAND N'A PAS RETROUVE SON NIVEAU D'AVANT CRISE

Bien qu'important, le repli de l'emploi dans le SMNA en 2008 et 2009 s'est avéré beaucoup plus faible que ce que laissait présager la baisse de l'activité : le PIB a reculé de -3,0% en moyenne annuelle en 2009 après -0,2% en 2008. En outre, le redressement de

l'emploi dans le SMNA a été plus précoce et important que ce que suggérait la dynamique de reprise de l'activité. Ce dynamisme inhabituel de l'emploi au regard des évolutions de l'activité reste aujourd'hui en partie inexpliqué.

Ces évolutions récentes de l'emploi se sont traduites par un « décrochage » inhabituellement prononcé et persistant de la productivité apparente du travail par rapport à sa tendance passée (*graphique 1*). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, la productivité du travail reste ainsi inférieure à son niveau atteint juste avant la crise et très en deçà de sa tendance passée.

Combiné au maintien d'un certain dynamisme des salaires, ce « décrochage » de la productivité du travail a conduit à une détérioration des résultats d'exploitation des entreprises : le taux de marge des sociétés non-financières s'est ainsi réduit de 31,9 % à la fin 2007 à 28,1% à la fin 2011, un bas niveau jamais atteint depuis le milieu des années 1980.

## LA CONTRIBUTION DES AUTRES FORMES D'EMPLOI S'EST PROGRESSIVEMENT TASSEE DEPUIS LE DEBUT DE LA CRISE

Les autres formes d'emploi (emploi salarié agricole, emploi salarié non marchand, emploi non salarié) sont traditionnellement peu volatiles et moins sensibles à la conjoncture.

En 2011, ces autres formes d'emploi ont reculé, en raison notamment de la baisse du volume d'entrées en contrats aidés dans le secteur non marchand et de la modération de l'emploi public, en lien avec la poursuite du non-remplement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite dans la fonction publique d'Etat. L'emploi total dans l'ensemble de l'économie a ainsi progressé moins vite que l'emploi salarié dans le SMNA en 2011 (*tableau 2*).

L'emploi total dans l'ensemble de l'économie s'est ainsi redressé de +124 000 en 2010 et +61 000 en 2011, après avoir chuté de 150 000 en 2008 et 223 000 en 2009. Fin 2011, l'emploi restait inférieur de l'ordre de 235 000 au pic d'emploi observé à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

D'après l'enquête Emploi de l'Insee, le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans s'établit à 63,8% au 1<sup>er</sup> trimestre 2012 (à savoir le rapport entre le nombre d'actifs en emploi et la population totale de cette tranche d'âge). Alors qu'il est resté globalement stable depuis la fin 2009, ce taux d'emploi est inférieur de 1,1 point au pic enregistré au 1<sup>er</sup> trimestre 2008, avant la crise de 2008-2009 (*graphique 2*). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, le taux d'emploi des personnes en CDI s'établit à 48,8% de la population active (en recul de 1,4 point depuis le début 2008) et celui des personnes en CDD et en intérim à 6,7% (-0,2 point sur la même période).

## LA POPULATION ACTIVE A CONTINUE DE S'ACCROITRE CES DERNIERES ANNEES, EN RAISON PRINCIPALEMENT DE LA FORTE PROGRESSION DU TAUX D'ACTIVITE DES SENIORS

Sous l'effet du vieillissement des générations nombreuses du « baby-boom », la population en âge de travailler (15-64 ans) a ralenti depuis 2006 et a vraisemblablement commencé à diminuer à partir de 2011. Par définition, la population active regroupe les personnes en emploi et les chômeurs ; elle est calculée par l'Insee comme la somme des estimations d'emploi total issues des sources administratives et du chômage au sens du BIT mesuré par l'enquête Emploi. À comportements d'activité inchangés, elle devrait évoluer en ligne avec la population en âge de travailler.

La progression de l'activité des seniors a cependant compensé sur la période récente le ralentissement démographique, et la population active a continué de croître de façon dynamique durant la crise : +136 000 personnes du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 au 4<sup>ème</sup>

trimestre 2011, après +238 000 en 2009 et +38 000 en 2010. Le taux d'activité des 15-64 ans a ainsi augmenté de 0,9 point depuis la fin 2007, pour atteindre début 2012 son plus haut niveau depuis 1975 (70,7 %, *graphique 2*). Cette hausse est concentrée sur les seniors : le taux d'activité des 55-64 ans s'est élevé de 6,7 points depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2007 et leur taux d'activité « sous-jacent » (corrigé des effets de structure démographique) de +7,9 points (après respectivement +1,6 et +2,7 points du début 2003 à la fin 2007). De fait, la hausse du taux d'activité des seniors amorcée depuis le début des années 2000 s'est nettement amplifiée ces dernières années, en lien notamment avec les effets des réformes des retraites et le resserrement des dispositifs de cessation anticipée d'activité.

## DEPUIS LE 2<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2011, LE TAUX DE CHOMAGE BIT DES 15-64 ANS EST REPARTI A LA HAUSSE

Alors que les évolutions de l'emploi ont été globalement plus favorables que ne le laissait présager le recul de l'activité économique durant la crise, le taux de chômage au sens du BIT a augmenté cependant fortement : il s'est élevé de 7,1% au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 à 9,5% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 en France métropolitaine, soit une hausse de +2,4 points (*graphique 3*). En outre, il n'a diminué que faiblement à la suite de la reprise de l'activité en 2010-2011, jusqu'à 9,1% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011. Ces évolutions défavorables tiennent pour partie au dynamisme de la population active.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, le taux de chômage BIT a augmenté de 0,3 point en France métropolitaine, pour s'établir à 9,6% de la population active (10,0% pour la France entière), après une hausse de 0,2 point au 2<sup>nd</sup> semestre 2011 (*graphique 3*). Il est ainsi reparti à la hausse depuis 3 trimestres, et a atteint son plus haut niveau depuis 1999.

## LA FAIBLESSE CONJONCTURELLE DE L'ACTIVITE, EN LIEN AVEC LA CRISE FINANCIERE DANS LA ZONE EURO, LAISSE ATTENDRE UNE POURSUITE DE LA DEGRADATION DANS LES PROCHAINS MOIS

Dans sa dernière note de conjoncture de juin, l'Insee prévoit une poursuite de la stagnation de l'activité au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 (0,0%, comme au 1<sup>er</sup> trimestre) suivie d'une reprise très graduelle au 2<sup>nd</sup> semestre (+0,1% et +0,2% aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres).

L'Insee table ainsi sur un nouveau recul de l'emploi salarié marchand au cours des prochains trimestres (-6 000 postes au 2<sup>ème</sup> trimestre, après les +18 000 enregistrés au 1<sup>er</sup> trimestre, et -37 000 postes au 2<sup>nd</sup> semestre) qui se traduirait par un total de 25 000 pertes d'emploi sur l'année 2012. Après prise en compte des évolutions de l'emploi salarié agricole, de l'emploi non marchand et de l'emploi non salarié, l'emploi total dans l'ensemble de l'économie marquerait le pas au 2<sup>ème</sup> trimestre (+1 000) avant de reculer également au 2<sup>nd</sup> semestre (-36 000), d'où une stagnation globale sur l'année (-1 000). Dans ces conditions, la hausse du taux de chômage se poursuivrait, de 9,6% en France métropolitaine au 1<sup>er</sup> trimestre jusqu'à 9,9% d'après l'Insee au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 (10,3% pour la France dans son ensemble).

## COMPLEMENTS

---

**TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE MARCHAND DANS LE SECTEUR MARCHAND NON AGRICOLE**

	Niveau	Glissement annuel (milliers)			Glissement annuel (%)			Glissement trimestriel (milliers)				
		2012 T1	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2011 T1	2011 T2	2011 T3	2011 T4
Emploi salarié du secteur marchand non agricole	16 137	-271	103	77	-1,7	0,6	0,5	64	49	-28	-8	18
dont industrie	3 289	-167	-62	-2	-4,7	-1,8	0,0	5	0	-3	-4	-13
dont construction	1 446	-39	-13	-11	-2,6	-0,9	-0,7	1	-4	-6	-2	-6
dont tertiaire essentiellement marchand	11 402	-65	177	90	-0,6	1,6	0,8	58	53	-20	-2	19
dont intérim	568	-19	97	-22	-3,6	19,6	-3,7	9	4	-13	-22	-1

Lecture : 16 137 000 personnes occupaient un emploi salarié dans le secteur marchand non agricole à la fin du 1er trimestre 2012 ; soit 18 000 personnes de plus qu'à la fin du 4e trimestre 2011. L'emploi salarié dans le secteur marchand non agricole a augmenté de 77 400 de la fin du 4e trimestre 2010 à la fin du 4e trimestre 2011, soit une hausse de 0,5%.

Champ : France métropolitaine.

Source : Dares, Insee.

**TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE, DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE**

Données en variation de moyenne trimestrielle corrigées des variations saisonnières, en milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2010				2011				2012
							T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Variations annuelles (du T4 au T4)														Variations trimestrielles	
Population active	145	115	14	238	38	136	19	-22	25	16	55	24	33	23	n.d
Emploi	316	347	-73	-290	120	83	22	21	35	42	53	53	-1	-23	n.d
Rappel : Emploi en fin de période	311	351	-148	-223	124	61	11	30	40	43	64	43	-45	0	n.d
Chômage	-171	-232	87	528	-82	53	-3	-43	-10	-26	2	-29	34	46	86

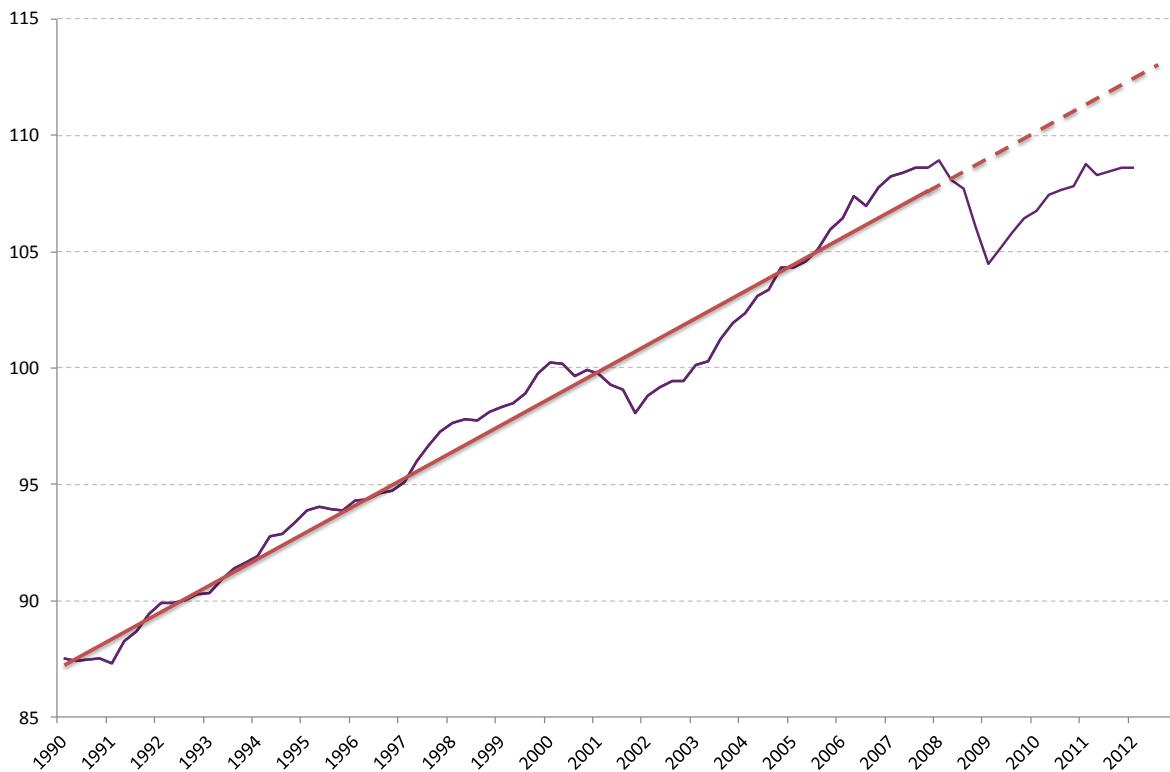
Concepts : sources administratives, moyenne trimestrielle estimée comme demi-somme de la fin du trimestre précédent et de la fin du trimestre considéré (emploi), BIT (chômage).

Lecture : du 4e trimestre 2010 au 4e trimestre 2011, la population active observée a progressé de 136 000 personnes (+83 000 en emplois et +53 000 chômeurs).

Champ : France métropolitaine, ensemble de la population (emploi), ménages (chômage).

Source : estimations d'emploi total et enquêtes Emploi 2005-2012, Insee.

**GRAPHIQUE 1 : PRODUCTIVITE PAR TETE DES SECTEURS PRINCIPALEMENT MARCHANDS NON AGRICOLES, INDICE 100 EN 2000**



Concept : La productivité par tête est définie par le ratio entre la valeur ajoutée en volume et l'emploi salarié. La tendance est estimée sur la période 1990 T1 à 2007 T4.

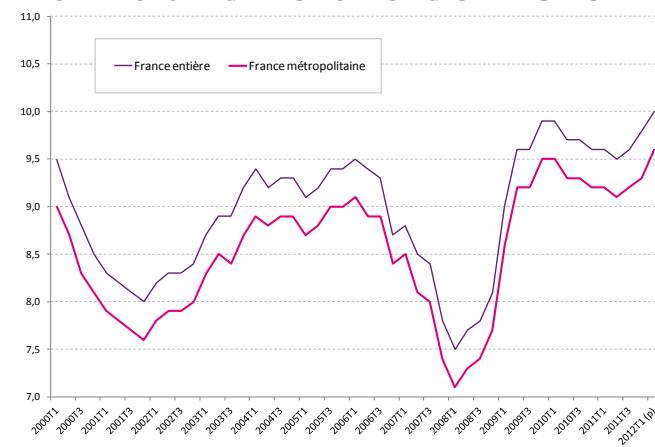
Source : Insee ; calcul : Dares

**GRAPHIQUE 2 :  
TAUX D'ACTIVITE ET D'EMPLOI DES 15-64 ANS**



Champ : population des ménages de France métropolitaine.  
Source : Enquêtes Emploi Insee 2003 à 2012

**GRAPHIQUE 3 :  
TAUX DE CHOMAGE DES ACTIFS AGES DE 15 A 64 ANS**



Champ : population des ménages de France métropolitaine.  
Source : Enquêtes Emploi Insee 2003 à 2012

# EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

## LA SITUATION DES JEUNES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL DEPEND POUR BEAUCOUP DE LEUR AGE

En 2011, 55 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont présents sur le marché du travail, en emploi ou au chômage, contre 70 % pour l'ensemble des 15-64 ans. Le taux d'activité des jeunes varie beaucoup selon l'âge, car la proportion de jeunes en cours d'études sans travailler, classés donc en inactifs, décroît progressivement de 97 % à 15 ans à 3 % à 26 ans. On ne compte ainsi que 15 % d'actifs entre 15 et 19 ans en 2011, mais 87 % entre 25 et 29 ans (Tableau 1).

Le taux d'activité des 15-29 ans, après avoir considérablement baissé de 1975 au milieu des années quatre-vingt-dix avec l'allongement des études (-12 points), n'a que faiblement varié de 1997 à 2008, la durée des études s'étant globalement stabilisée. Avec la dégradation de la conjoncture économique en 2008 et le retour à la hausse de la durée des études à la rentrée scolaire 2009/2010 (+0,2 année par rapport à la rentrée 2008/2009), le taux d'activité des jeunes s'est contracté entre début 2009 et début 2012 (-1,8 point en trois ans).

Entre 15 et 29 ans, le taux de chômage, qui rapporte le nombre de chômeurs aux seuls actifs, s'élève à 17,0 % en 2011, contre 9,3 % pour les actifs âgés de 15 à 64 ans. Il décroît avec l'âge : près de 30 % des actifs sont au chômage entre 15 et 19 ans, mais seulement 13 % entre 25 et 29 ans. Cependant, en raison de la hausse rapide du taux d'activité avec l'âge, la proportion de jeunes touchés par le chômage (part de chômage) croît avec l'âge, le chômage ne concernant en fait que 4 % des 15-19 ans. Au total, 9,3 % des jeunes de 15 à 29 ans sont au chômage en 2011, soit seulement 3 points de plus que pour les 15-64 ans, alors que l'écart mesuré sur le taux de chômage atteint 8 points. **Le taux et la part de chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont proches en France de ceux constatés dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.**

Le taux de chômage élevé des plus jeunes est essentiellement le résultat de la forte sur-représentation des moins diplômés parmi les actifs à ces âges, car les moins diplômés sont ceux qui arrivent le plus tôt sur le marché du travail. La composition par niveau de diplôme de la population des actifs entre 15 et 19 ans est ainsi très éloignée de celle d'une génération de sortants du système éducatif. Pour analyser l'insertion des jeunes, il est donc préférable de raisonner sur l'ancienneté écoulée depuis la fin des études plutôt que sur l'âge.

## L'INSERTION DES JEUNES VARIE FORTEMENT SELON LE DIPLOME ET LA SPECIALITE

Le diplôme reste un précieux sésame pour entrer sur le marché du travail. Le fait d'être diplômé et le niveau du diplôme ont un fort impact sur les conditions d'accès à l'emploi des jeunes qui sortent de scolarité. Début 2012, parmi les jeunes ayant terminé leurs études depuis un à quatre ans, le taux de chômage des non-diplômés ou diplômés du seul brevet des collèges est 4,5 fois plus élevé que celui des diplômés du supérieur (graphique 1) : au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, le taux de chômage des actifs récents ayant au plus un brevet des collèges s'élève à 46 %, contre 25 % pour les diplômés d'un CAP ou BEP, 20 % pour les bacheliers et seulement 10 % pour les diplômés du supérieur. **Ces écarts selon le diplôme sont beaucoup plus**

accentués dans les premières années suivant la fin des études qu'au-delà de dix ans d'ancienneté sur le marché du travail.

**Le type de formation (générale ou professionnelle) ainsi que le domaine étudié jouent également largement sur l'insertion.** Ainsi, à même niveau diplôme, les diplômés des spécialités de production s'insèrent en général mieux que les étudiants des spécialités des services, notamment lorsqu'il s'agit de spécialités pointues, telles que la mécanique, l'électricité ou l'informatique. Ainsi, parmi les jeunes sortis de formation initiale en 2007, 36 % des diplômés d'un CAP ou BEP d'une spécialité du tertiaire ont connu au moins un an de chômage dans les trois ans suivant la fin de leurs études, contre seulement 27 % des diplômés de même niveau d'une spécialité industrielle (Tableau 2). Trois ans après leur sortie, ils sont également plus souvent en emploi à durée déterminée (45 % contre 36 %) ou en temps partiel subi (22 % contre 7 %).

## LA CRISE ECONOMIQUE A ACCENTUE LES DIFFICULTES D'INSERTION DES JEUNES

**Du fait de leur position d'entrants sur le marché du travail, l'emploi des jeunes est très sensible à la conjoncture.** Lors des périodes de ralentissement économique la situation des actifs récents se dégrade plus rapidement que celle des plus anciens ; inversement, lorsque l'économie repart les jeunes sont généralement les premiers bénéficiaires des embauches supplémentaires.

**L'insertion professionnelle des jeunes sans diplôme ou possédant uniquement le brevet des collèges, déjà plus difficile en période de croissance, est encore plus sensible aux aléas conjoncturels.** Cette fragilité accrue des jeunes actifs peu diplômés provient non seulement de la nature de leurs postes de travail, plus sensibles à la conjoncture (ils occupent plus souvent des emplois en CDD ou en intérim), mais également du fait qu'ils peuvent être évincés des postes qu'ils pourraient occuper en période de croissance par des jeunes plus diplômés qui ont eux-mêmes plus de difficultés à s'insérer.

***In fine, le diplôme a gardé un rôle relativement protecteur vis-à-vis du chômage pendant la crise et à l'inverse les peu diplômés ont été particulièrement touchés.*** Ainsi, d'après les enquêtes du Céreq, 18 % des jeunes sortis du système éducatif en 2007 étaient au chômage trois ans après la fin de leurs études, soit 4 points de plus que pour les jeunes sortis en 2004. Les jeunes diplômés du supérieur s'en sont mieux sortis que les autres : 9 % d'entre eux étaient au chômage parmi la génération 2007, soit une hausse de deux points par rapport à la génération 2004. A l'opposé, le taux de chômage trois ans après la sortie du système scolaire des jeunes sans diplôme a augmenté de 7 points, passant de 33 % pour la génération 2004 à 40 % pour la génération 2007.

## LES JEUNES EN EMPLOI SONT PLUS SOUVENT EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE ET EN SITUATION DE SOUS-EMPLOI

**En 2010, les jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans et en emploi sont essentiellement salariés (96 %).** Parmi eux, près du tiers occupent un emploi à durée déterminée (5 % en intérim et 27 % en CDD), 53 % occupent un CDI dans le secteur privé et 10 % ont un emploi à durée indéterminée dans le secteur public. La part de CDD dans les emplois occupés est très variable selon le niveau de diplôme. Ainsi, un à quatre ans après la fin de leurs études, 26 % des jeunes diplômés du supérieur long en emploi sont en emploi à durée déterminée, contre 46 % des jeunes sans diplôme ou titulaires du brevet. Pour ces jeunes, l'intérim représente près de 10 % des emplois. **La part d'emplois à durée déterminée diminue ensuite avec l'expérience sur le marché du travail.** Ainsi, en 2010, ce type d'emploi ne représente plus que 13 % des emplois occupés par les jeunes sortis depuis 5 à 10

ans de formation initiale tous niveaux confondus, mais encore 26 % pour les titulaires du brevet ou les non diplômés.

**Les situations de sous-emploi (temps partiel subi, chômage technique ou partiel) sont plus fréquentes en début de vie active.** De un à quatre ans après la fin des études, 9,2 % des actifs occupés sont en situation de sous-emploi en 2011 (5,8 % des jeunes hommes et 12,5 % des jeunes femmes), soit deux fois que plus de dix ans après la fin des études. Les écarts selon le niveau de diplôme en début de vie professionnelle sont très importants : 5 % de situations de sous-emploi pour les diplômés du supérieur et 16 % pour les peu diplômés.

## LES JEUNES DANS LES POLITIQUES DE L'EMPLOI

### 600 000 JEUNES EN ALTERNANCE FIN 2011

**Au 31 décembre 2011, près de 600 000 jeunes bénéficient d'un contrat de travail prévoyant une alternance entre périodes d'emploi et périodes en entreprise** : 435 000 étaient en contrat d'apprentissage et 164 000 en contrat de professionnalisation.

Après s'être développé tout au long des années quatre-vingt dix, le nombre de bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage a atteint un palier entre 1999 et 2003 avant de reprendre sa croissance. Fin 2011, environ 435 000 contrats étaient en cours en France métropolitaine, soit le maximum absolu dans ce dispositif ancien d'accès à la qualification et à l'emploi.

Le nombre de contrats en alternance hors apprentissage est quant à lui plus dépendant de la conjoncture économique. Après une période de montée en charge, le contrat de professionnalisation a manifesté un dynamisme croissant, enravé temporairement en 2009 dans le contexte d'un marché du travail déprimé.

### 75 000 JEUNES EN CONTRAT AIDE FIN 2011

**Au-delà des contrats en alternance, 51 000 jeunes bénéficient fin 2011 d'un contrat aidé du secteur non marchand (CUI-CAE) et 15 000 d'un emploi aidé du secteur marchand (CUI-CIE).** Il s'agit pour l'essentiel de jeunes de niveau inférieur ou égal au CAP-BEP (pour 62 % d'entre eux en CUI-CAE et 60 % en CUI-CIE).

**Au total, ce sont 665 000 jeunes fin 2011 qui occupent un emploi bénéficiant d'une aide de l'Etat.** Après un point haut en 1999 et 2000, le nombre de jeunes de moins de 26 ans concernés par les différentes formules d'emploi aidé a suivi une tendance décroissante, interrompue en 2006-2007 par la montée en charge des contrats du plan de cohésion sociale.

**Ainsi en 2011, un quart des jeunes de moins de 26 ans occupant un emploi est dans un emploi aidé.** Parmi les seuls jeunes non qualifiés (niveaux VI ou V bis) qui occupent un emploi, plus d'un sur deux bénéficie d'un emploi aidé (environ 54 % fin 2010).

## COMPLEMENTS

---

### TABLEAU 1: SITUATION D'ACTIVITE DES JEUNES PAR TRANCHE D'AGE EN 2011

Population totale en milliers, taux et part en %

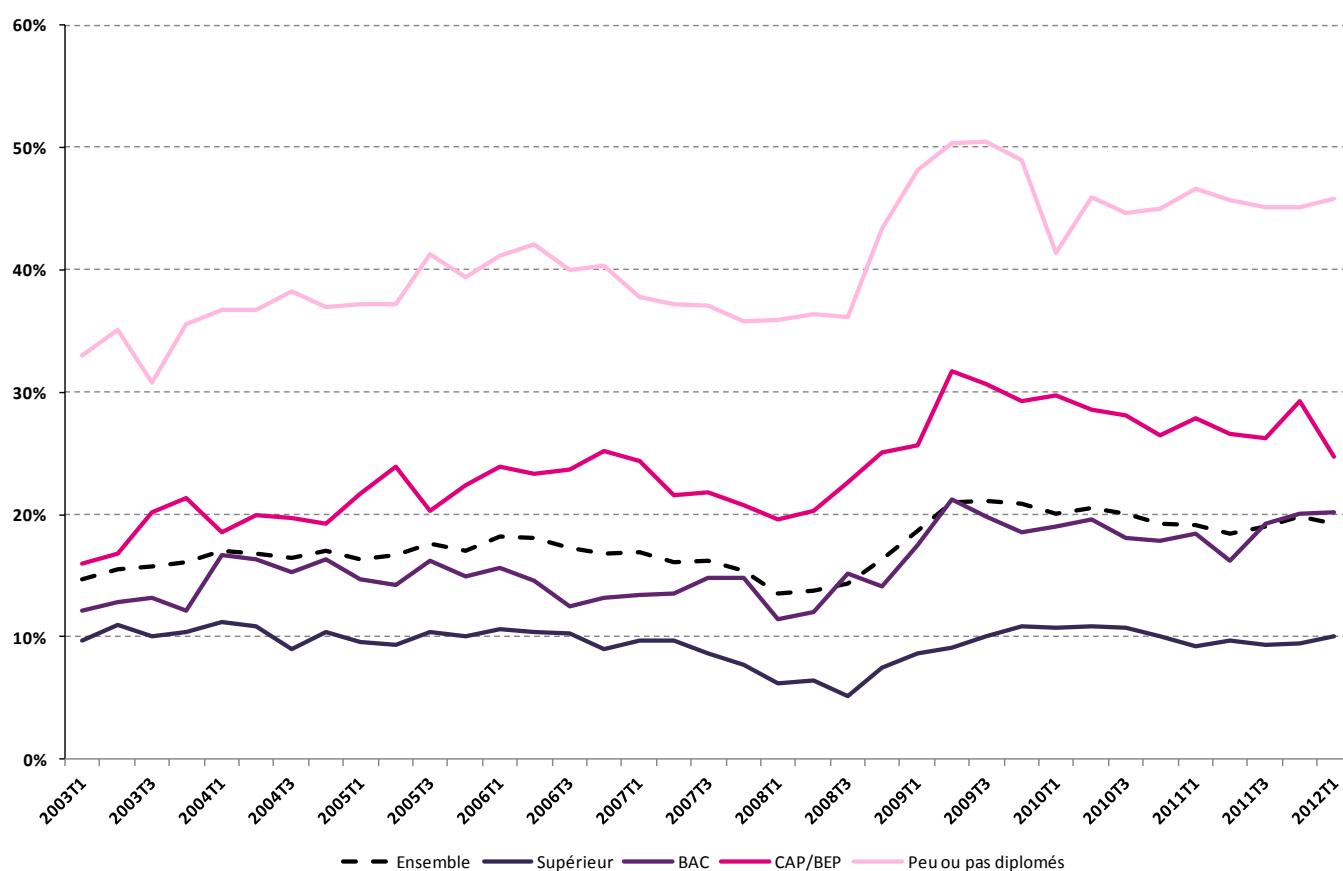
	15-29 ans	dont 15-19 ans	dont 20-24 ans	dont 25-29 ans	15-64 ans
Population totale	<b>11 239</b>	3 645	3 782	3 812	40 057
Taux d'activité	<b>54,8%</b>	15,0%	60,8%	87,0%	70,4%
Taux d'emploi	<b>45,5%</b>	10,6%	48,4%	76,0%	63,9%
Part de chômage	<b>9,3%</b>	4,4%	12,3%	11,0%	6,5%
Taux de chômage	<b>17,0%</b>	29,3%	20,3%	12,6%	9,3%

Concepts : activité au sens du BIT mesurée en moyenne annuelle, âge atteint à la date de l'enquête.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2011 ; calculs Dares.

### GRAPHIQUE 1 : TAUX DE CHOMAGE TRIMESTRIEL DE UN A QUATRE ANS APRES LA FIN DES ETUDES PAR NIVEAU DE DIPLOME DE 2003 A 2012



Concepts : activité au sens du BIT mesurée en moyenne trimestrielle corrigée des variations saisonnières.

Lecture : au 1er trimestre 2012, le taux de chômage des jeunes ayant terminé leurs études entre 2007 et 2011 et diplômés du supérieur est de 10,0 %.

Champ : jeunes appartenant à un ménage de France métropolitaine ayant terminé leurs études initiales depuis un à quatre ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi en continu 2003-2012 ; calculs Dares.

**TABLEAU 2 : SITUATION A TROIS ANS DES JEUNES AYANT TERMINE LEUR FORMATION INITIALE EN 2007**  
En %

	Activité et chômage			Part dans l'emploi		
	Taux d'inactivité hors reprise d'études	Taux de chômage	au moins un an de chômage au cours des 3 années	Emploi salarié à durée déterminée	Temps partiel "choisi"	Temps partiel "subi"
<b>Non diplômés</b>	<b>9</b>	<b>41</b>	<b>43</b>	<b>55</b>	<b>12</b>	<b>13</b>
<b>CAP BEP</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>31</b>	<b>40</b>	<b>9</b>	<b>14</b>
- spécialité tertiaire	4	28	36	45	12	22
- spécialité industrielle	2	21	27	36	7	7
<b>Baccauréat</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>42</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
- professionnel ou technologique tertiaire	4	18	18	47	11	17
- professionnel ou technologique industriel	2	10	13	32	9	3
- baccalauréat général	4	18	14	54	13	9
<b>Bac + 2</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>5</b>
- de la santé ou social	1	1	1	16	16	4
- BTS-DUT tertiaire	3	14	15	30	7	6
- BTS DUT industriel	2	8	14	28	5	3
- DEUS, DEUG et autres bac+2	8	13	12	30	11	11
<b>Licence</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>25</b>	<b>9</b>	<b>7</b>
- licence professionnelle	2	8	11	20	4	2
- LSH, gestion, droit	3	14	10	29	13	11
- Maths, sciences et technique, santé, STAPS	1	10	5	28	9	8
<b>Bac+4 - Master 1</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>27</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Bac+5 - Master 2</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>2</b>
- LSH, gestion, droit	2	13	15	28	8	5
- Maths, sciences et technique, santé, STAPS	1	9	10	19	10	2
- Ecole de commerce	0	9	8	9	5	1
- Ecole d'ingénieurs	1	5	5	7	1	0
<b>Doctorat</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>5</b>
<b>Ensemble</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>34</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

Champ : France métropolitaine, ensemble des sortants de formation initiale.

Source : Céreq, enquête Génération 2010 (au près de la génération 2007)

**TABLEAU 3 : LES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS DANS LES MESURES D'AIDE A L'EMPLOI AU 31 DECEMBRE**  
En milliers

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*
<b>Alternance</b>	<b>442</b>	<b>463</b>	<b>579</b>	<b>517</b>	<b>549</b>	<b>590</b>	<b>599</b>	<b>572</b>	<b>569</b>	<b>599</b>
Apprentissage	225	287	359	378	401	418	421	418	419	435
contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	216	176	220	64	4	0	0	0	0	0
contrat de professionnalisation	0	0	0	76	145	173	179	154	150	164
<b>Emploi marchand hors alternance</b>	<b>74</b>	<b>171</b>	<b>77</b>	<b>141</b>	<b>136</b>	<b>137</b>	<b>66</b>	<b>42</b>	<b>29</b>	<b>15</b>
contrat initiative emploi (CIE et CUI-CIE)	0	29	36	25	17	2	8	38	28	15
soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE)	0	0	0	116	119	135	58	4	1	0
autres mesures	74	143	41	0	0	0	0	0	0	0
<b>Emploi non marchand</b>	<b>120</b>	<b>123</b>	<b>163</b>	<b>66</b>	<b>65</b>	<b>51</b>	<b>30</b>	<b>56</b>	<b>68</b>	<b>51</b>
contrats emploi-solidarité	120	116	36	3	0	0	0	0	0	0
emplois jeunes	0	0	118	16	6	1	0	0	0	0
contrats emploi-consolidé	0	7	10	3	1	0	0	0	0	0
contrat d'accompagnement dans l'emploi et CUI-CAE	0	0	0	42	54	46	27	53	68	51
contrat d'avenir	0	0	0	1	4	4	3	3	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>636</b>	<b>758</b>	<b>820</b>	<b>724</b>	<b>750</b>	<b>778</b>	<b>696</b>	<b>670</b>	<b>666</b>	<b>665</b>
<b>Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par des jeunes</b>	20,3%	31,0%	30,0%	26,0%	27,6%	27,3%	24,8%	25,2%	24,6%	25,3%
<b>Part des emplois aidés (tous publics) dans l'ensemble</b>	3,8%	6,6%	6,5%	4,7%	4,7%	4,3%	3,7%	3,7%	3,6%	3,4%

Champ : France métropolitaine. Hors battement temps partiel, Accre, et insertion par l'activité économique (LAE).

Sources : Mesures pour l'emploi : Dares ; Emplois occupés par des jeunes : calcul Dares d'après les enquêtes emploi de l'Insee.

# EMPLOI DES SENIORS

**46,6 % des personnes âgés de 55 à 64 ans sont actives au 1<sup>er</sup> trimestre 2012 selon les normes du Bureau International du Travail (BIT).** 43,5 % sont en emploi et 3,1 % au chômage, soit un taux de chômage de 6,6 %. 71,3 % des seniors sont actifs entre 55 et 59 ans et 21,7 % entre 60 et 64 ans (tableau 1).

## LES SENIORS SONT DE PLUS EN PLUS PRESENTS SUR LA MARCHE DU TRAVAIL DEPUIS 2000

**De début 2001 à début 2012, le taux d'activité des 55-64 ans a progressé de 14,5 points (+1,3 point par an en moyenne), passant de 32 % à près de 47 %.** Entre 55 et 59 ans, le taux d'activité des seniors a progressé de 15 points pour les hommes et de 21 points pour les femmes, tandis qu'entre 60 et 64 ans la hausse a atteint 13 points pour les hommes et 10 points pour les femmes. Auparavant, le taux d'activité des 55-64 ans avait chuté de 18 points entre 1975 et 1990 (-1,2 point par an), puis avait peu varié dans la décennie quatre-vingt-dix.

**Pour apprécier année par année la progression du taux d'activité ou du taux d'emploi des seniors, il est nécessaire de tenir compte de l'effet de structure démographique qui affecte son évolution.** En effet, à partir de 2001, les premières générations nombreuses de l'après seconde guerre mondiale ont atteint l'âge de 55 ans. L'accroissement du nombre de « jeunes » seniors, plus actifs que leurs aînés a entraîné dans un premier temps une forte hausse des taux d'activité et d'emploi des 55-64 ans. Après 2005, ces générations sont progressivement entrées dans la deuxième partie de la tranche d'âge des 55-64 ans, celle où les taux d'activité sont les plus faibles. L'effet s'est alors inversé et a poussé à la baisse les taux d'activité et d'emploi sans que cela ne reflète un changement de comportement. Cet effet de la démographie prend fin en 2011. **Une fois cet effet de structure démographique neutralisé, il apparaît que l'activité et l'emploi des seniors, mesurés alors par les taux d'activité et d'emploi « sous-jacents », ont augmenté continûment depuis 2001.**

**La hausse du taux d'emploi « sous-jacent » des seniors s'est accélérée depuis début 2008 malgré la dégradation de la conjoncture économique (graphique 1) :** de début 2003 à début 2008, le taux d'emploi « sous-jacent » des 55-64 ans a augmenté de 0,5 point par an en moyenne, puis, de début 2008 à début 2012, cette progression s'est accélérée, atteignant 3 points entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2011 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2012 (+2 points par an en moyenne en quatre ans). Le taux d'emploi « sous-jacent » des femmes de 55 à 59 ans a progressé chaque année depuis 2003, en raison notamment du développement tendanciel de l'activité féminine de génération en génération. Pour les hommes de la même tranche d'âge, la progression a été très vive à partir de 2008 (+11,4 points de début 2008 à début 2012), alors que leur taux d'emploi n'avait guère progressé au cours des cinq années précédentes (+1,4 point de début 2003 à début 2008). Pour les seniors âgés de 60 à 64 ans, le taux d'emploi « sous-jacent » progresse depuis début 2006 pour les hommes comme pour les femmes et cette hausse s'est accélérée en 2011 (+2,7 points du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, contre +0,8 point par an en moyenne de début 2006 à début 2011).

**Au-delà de 64 ans, la présence sur le marché du travail est rare, mais en hausse là aussi :** 5,9 % des 65-69 ans et 1,6 % des 70-74 ans sont actifs en moyenne en 2011, soit deux fois plus qu'en 2003.

**C'est exclusivement la participation croissante des seniors au marché du travail qui explique la poursuite de la hausse de l'ensemble de la population active en 2010 et en**

**2011** (+136 000 en 2011). L'augmentation des taux d'activité des 55-64 ans a contribué à hauteur de 263 000 à cette hausse en 2011, tandis que la démographie et l'évolution des taux d'activité des tranches d'âge plus jeunes ont freiné la population active.

**Parmi les seniors présents sur le marché du travail, 6,6 % sont au chômage au 1<sup>er</sup> trimestre 2012**, représentant 3,1 % de l'ensemble des 55-64 ans. Depuis le milieu des années quatre-vingt, le taux de chômage des seniors est inférieur de deux à quatre points à celui de l'ensemble des actifs. De début 2008 à début 2012, le taux de chômage des seniors a augmenté de 2,2 points, contre 2,4 points pour l'ensemble de la population active. Avec le vieillissement de la population et la présence accrue des seniors sur le marché du travail, une proportion de plus en plus importante des chômeurs a entre 55 et 64 ans : près de 9 % en 2011, contre 4 % au milieu des années 90.

**Les durées de chômage sont plus élevées pour les seniors que pour les chômeurs plus jeunes : en 2011, six chômeurs sur dix âgés de 55-64 ans se trouvent au chômage depuis un an ou plus** (tableau 1), contre moins de quatre sur dix entre 30 et 49 ans. Comme pour le taux de chômage, la proportion de personnes appartenant au « halo du chômage » est plus faible pour les seniors que pour les plus jeunes : en 2011, 1,3 % des 55-64 ans (contre 2,1 % de l'ensemble des 15-64 ans) ne sont pas classés comme chômeurs selon les critères du BIT bien qu'ils soient sans emploi et souhaitent travailler, n'ayant pas fait de démarches de recherche d'emploi ou n'étant pas disponible à court terme.

## FORT RECOL DES DISPOSITIFS DE RETRAIT D'ACTIVITE A FINANCEMENT PUBLIC DEPUIS 2008

**Jusqu'en 2003, deux types de dispositifs publics de retrait anticipé d'activité existaient : les préretraites et la dispense de recherche d'emploi (DRE).** Un troisième type de dispositif a été institué par la loi de 2003 réformant les retraites qui a instauré la possibilité d'un départ anticipé à la retraite pour les personnes ayant une longue carrière.

**Les préretraites se sont développées rapidement à partir du milieu des années soixante-dix et le nombre de bénéficiaires a dépassé les 400 000 au début des années quatre-vingts, avant de se réduire ensuite.** Aujourd'hui, seul le dispositif pour les anciens travailleurs de l'amiante conserve un nombre important de bénéficiaires (28 000 fin 2011). Au total, 35 000 personnes sont en préretraite avec un financement public fin 2011, contre 200 000 au milieu des quatre-vingt-dix et encore environ 100 000 de 2002 à 2005 (graphique 2). Parallèlement aux dispositifs de préretraites publiques, existent depuis les années 1970 des préretraites entièrement organisées et financées par les entreprises, appelées « préretraites d'entreprise » ou « préretraites maison », mais il n'existe pas à ce jour de système d'information permettant de les comptabiliser.

**La dispense de recherche d'emploi (DRE) offrait la possibilité, depuis 1984, aux demandeurs d'emploi respectant certaines conditions (principalement d'âge) de ne pas être soumis à l'obligation de recherche d'emploi** prévue par le code du travail. Le dispensé n'était plus comptabilisé comme demandeur d'emploi, mais continuait de bénéficier de son allocation s'il en percevait une auparavant. Ce dispositif n'a cessé de se développer pendant ses deux premières décennies d'existence, avec un peu plus de 400 000 bénéficiaires de 2003 à 2006. **Leur nombre s'est ensuite réduit, surtout à partir de 2009 car les critères d'éligibilité à la DRE ont été progressivement durcis, en vue de l'extinction du dispositif** (depuis le 1er janvier 2012, il n'est plus possible d'entrer en DRE). Le nombre de bénéficiaires de la DRE est ainsi passé de 352 000 à la fin 2008 à 161 000 fin 2011.

**La nombre de bénéficiaires d'un départ anticipé à la retraite pour carrière longue (DARCL), qui avait atteint 266 000 fin à la fin 2008, s'est réduit à 91 000 fin 2011 sous l'effet de l'augmentation du nombre de trimestres de cotisation nécessaires pour en bénéficier**

et de l'allongement de la scolarité obligatoire qu'ont connu les générations nées à partir de 1953 (loi Berthoin).

**Au total, fin 2011, 287 000 personnes bénéficient d'un des trois dispositifs publics de cessation anticipée d'activité**, alors qu'elles étaient près de 700 000 fin 2006 et 2007. 70 % d'entre elles sont âgées de 55 à 59 ans ; cela représente 5 % de l'ensemble des 55-59 ans, contre 13 % fin 2007 (et 10 % fin 2003 avant l'ouverture des DARCL), soit un recul de 8 points en quatre ans. Sur cette même période le taux d'activité « sous-jacent » des 55-59 ans a progressé de 13 points.

### LES SENIORS EN EMPLOI : MOINS SOUVENT EN CONTRAT TEMPORAIRE OU EN SITUATION DE SOUS-EMPLOI, PLUS SOUVENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE OU NON SALARIES

Les travailleurs indépendants prolongeant en général leur activité à des âges plus avancés que les salariés, leur proportion parmi les actifs occupés est plus élevée pour les seniors que pour les tranches d'âge plus jeunes : alors que 11 % des actifs occupés de 15-64 ans sont non salariés en 2011, c'est le cas de près de 18 % des seniors. Cette proportion s'est cependant réduite ces dernières années. En 2011, près d'un homme sur quatre occupant un emploi entre 55 et 64 ans est non salarié (tableau 1).

**Contrairement à ce qui prévalait il y a vingt cinq ans, les seniors en emploi travaillent aussi un peu plus souvent dans la fonction publique que les plus jeunes** : 22 % des 55-64 ans sont salariés de l'État, d'une collectivité territoriale ou d'un hôpital public. Les métiers où les seniors sont relativement le plus nombreux sont des métiers de services à la personne (employés de maisons, aides à domicile, assistantes maternelles), les médecins, les cadres et professions intermédiaires administratives de la fonction publique, les dirigeants d'entreprise, les agriculteurs et les professionnels du droit. Près ou plus d'un emploi sur cinq dans ces métiers est occupé par une personne âgée de 55 à 64 ans, contre 12 % pour l'ensemble des emplois.

**Les emplois des seniors sont un peu plus souvent des temps partuels que ceux des plus jeunes** (11 % des emplois masculins et 34 % des emplois féminins entre 55 et 64 ans en 2011), mais les seniors sont moins souvent en situation de sous-emploi : seuls 4 % des 55-64 ans en emploi sont à temps partiel subi (ils souhaiteraient travailler plus et sont disponibles pour cela) ou au chômage technique ou partiel.

**Les salariés seniors, depuis longtemps sur le marché du travail, ont moins souvent un contrat temporaire** (intérim, CDD y compris contractuels de la fonction publique en CDD et emplois aidés en CDD) que l'ensemble des salariés : c'est le cas de 6,6 % des salariés entre 55 et 64 ans, soit deux fois moins que pour l'ensemble des 15-64 ans.

Avec les dispositifs de retrait anticipé d'activité, le poids relativement important chez les seniors des indépendants et pour les salariés des emplois stables, contribuent à expliquer la faiblesse relative du taux de chômage des seniors.

### DEPUIS 2000, LE TAUX D'EMPLOI DES SENIORS A PROGRESSE EN FRANCE AU MEME RYTHME QUE LA MOYENNE EUROPEENNE, MAIS LE TAUX D'EMPLOI DES 60-64 ANS RESTE PARTICULIEREMENT FAIBLE

**En 2011, le taux d'emploi des 55-64 ans est inférieur de 6 points à celui de l'ensemble de l'Union européenne** (41,5 % contre 47,4 %). Comme c'est le cas aux Etats-Unis ou au Japon, parmi les pays de l'Union européenne à 15 (UE15), le taux d'emploi des 55-64 ans approche ou dépasse les 60 % en Allemagne, au Danemark et en Suède. Plus d'une personne sur deux est aussi en emploi entre 55 et 64 ans en Finlande, en Irlande, aux Pays-Bas et au

Royaume-Uni. En Belgique, en Grèce, en Italie et au Luxembourg, le taux d'emploi des seniors est inférieur à la France (tableau 2).

**Entre 2000 et 2011, la hausse du taux d'emploi des seniors a été en France (+12 points) comparable à celle constatée dans l'ensemble de l'Union européenne (+11 points).** La progression a été particulièrement forte en Allemagne, en Finlande et aux Pays-Bas, tandis qu'elle a été faible dans des pays qui connaissaient déjà un taux d'emploi des seniors élevé en 2000 (États-Unis, Japon, Suède, Danemark) ainsi qu'en Irlande, au Portugal et au Royaume-Uni.

**La faiblesse du taux d'emploi des seniors en France est due principalement à la faible contribution des 60-64 ans au marché du travail.** Entre 55 et 59 ans, en 2011, le taux d'emploi des femmes est supérieur en France de plus de 5 points à celui de l'ensemble de l'Union européenne, l'activité féminine étant de manière générale relativement développée en France, et le taux d'emploi masculin est inférieur de moins de 3 points. Entre 60 et 64 ans, le taux d'emploi des hommes est en France (20,4 % en moyenne en 2011) le plus bas parmi les pays de l'UE15 : en Allemagne, au Royaume-Uni et en Suède, ainsi qu'au États-Unis et au Japon, plus d'un homme sur deux travaillent entre 60 et 64 ans. Pour cette tranche d'âge, il n'y a qu'en Autriche, en Belgique et au Luxembourg que le taux d'emploi des femmes est inférieur au taux français (17,4 % en moyenne en 2011).

#### **LES ACCORDS SENIORS ONT CONDUIT A UNE FORTE MOBILISATION DES ENTREPRISES ET DES BRANCHES SANS QU'IL SOIT POSSIBLE A CE STADE D'EN INFERER UN CHANGEMENT DE PRATIQUES**

**La loi de financement de la sécurité sociale de 2009 a instauré l'obligation de négocier au niveau de l'entreprise sur l'emploi des salariés âgés.** Les entreprises (d'au moins 50 salariés ou appartenant à un groupe d'au moins 50 salariés) non couvertes par un accord ou un plan d'action en faveur de l'emploi des seniors au premier trimestre 2010 devront payer une pénalité financière égale à 1 % des rémunérations versées aux salariés.

**Entre le 1er juin 2009 et fin juin 2011, plus de 32 000 accords signés et plans établis sur l'emploi des salariés âgés ont été enregistrés** par les services déconcentrés du ministère du travail (dont 28 % d'accords et 72 % de plans).

L'incitation financière créée en 2009 a très largement encouragé une forte mobilisation des entreprises et des branches, comme le nombre d'accords ou de plans d'actions en témoigne. Pour autant, beaucoup d'entreprises semblent s'être contentées de se mettre en conformité avec la loi, sans qu'il soit possible à ce stade de conclure à un changement des pratiques en matière de gestion des âges.

## COMPLEMENTS

## TABLEAU 1 : SITUATIONS D'ACTIVITE ET D'EMPLOI DES SENIORS

Moyennes annuelles, population totale en milliers, taux et part en pourcentage

	55-64 ans			dont 55-59 ans			dont 60-64 ans			15-64 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Indicateurs globaux (1er trimestre 2012)</b>												
Population totale (en milliers)	8 011	3 860	4 151	4 020	1 936	2 084	3 991	1 924	2 067	40 035	19 684	20 351
Taux d'activité	46,6	49,6	43,7	71,3	75,3	67,5	21,7	23,7	19,8	70,6	75,0	66,4
Taux d'emploi	43,5	46,2	40,9	66,3	69,9	62,9	20,5	22,5	18,7	63,8	67,8	59,9
Part de chômage	3,1	3,4	2,8	5,0	5,4	4,6	1,2	1,2	1,1	6,8	7,2	6,4
Taux de chômage	6,6	6,7	6,4	6,9	7,2	6,8	5,2	5,3	5,1	9,6	9,6	9,7
<b>Autres indicateurs (moyenne annuelle 2011)</b>												
Halo du chômage (en % de la population totale)	1,3	1,2	1,4	1,7	1,5	1,8	0,9	1,0	0,9	2,1	1,7	2,5
Part des chômeurs de longue durée (en % des chômeurs)	60,2	59,1	61,3	60	59	61	61	60	61	42	42	41
Taux de temps partiel (en % de l'emploi)	22,1	11,1	33,8	20	8	32	31	23	41	18	7	30
Taux de sous-emploi (en % de l'emploi)	4,2	2,3	6,1	4	2	6	4	3	5	5	3	8
Part des non salariés (y compris chefs d'entreprises salariés)	17,6	23,6	11,3	15	20	10	27	35	12	11	15	8
Part des salariés du secteur privé et des entreprises publiques	60,4	59,3	61,6	63	63	63	52	48	57	69	71	67
Part des salariés de la fonction publique	22,0	17,1	27,1	22	17	28	21	17	25	20	14	25
Part des salariés en contrat temporaire	6,6	6,2	6,9	6	5	7	10	12	9	14	13	14

Concept : activité au sens du BIT, âge atteint à la date de l'enquête.

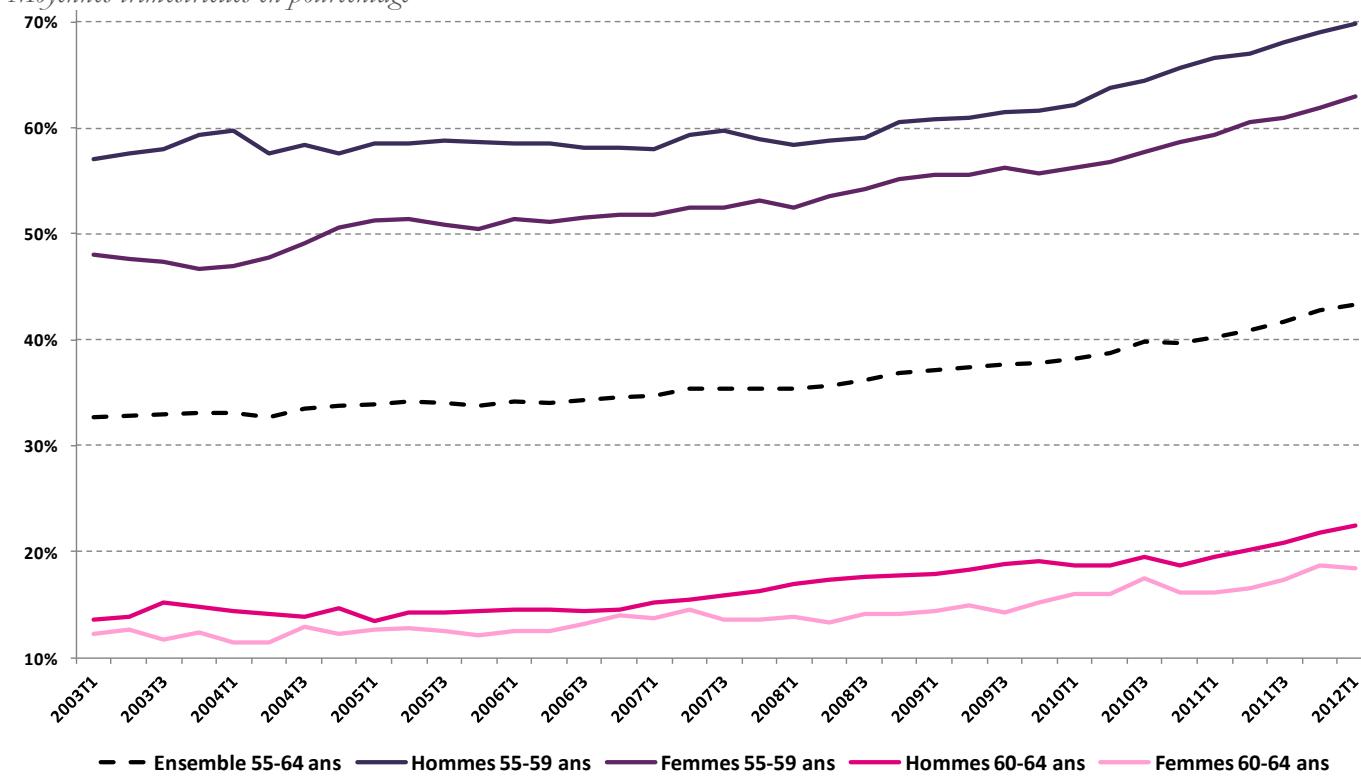
Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Lecture : Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, 3,1 % des 55-64 ans sont au chômage (part de chômage), soit 6,6 % des actifs (taux de chômage). En 2011, en moyenne, 1,3 % des 55-64 ans sont classés inactifs mais souhaitent travailler (halo du chômage) ; parmi les chômeurs 60,2 % sont au chômage depuis au moins un an (chômeur de longue durée). 4,2 % des 55-64 ans sont en temps partiel subi ou au chômage partiel ou technique (sous-emploi) ; parmi les salariés, 6,6 % sont intérimaires ou en CDD, y compris les contractuels de la fonction publique en CDD et les emplois aidés en CDD (contrats temporaires).

Sources : Enquêtes Emploi Insee, exploitation Dares.

## GRAPHIQUE 1 : TAUX D'EMPLOI « SOUS-JACENT » DES SENIORS PAR SEXE ET TRANCHE D'AGE DE 2003 A 2012

Moyennes trimestrielles en pourcentage



Concepts : emploi au sens du BIT, âge atteint au à la date de l'enquête, données corrigées des variations saisonnières.

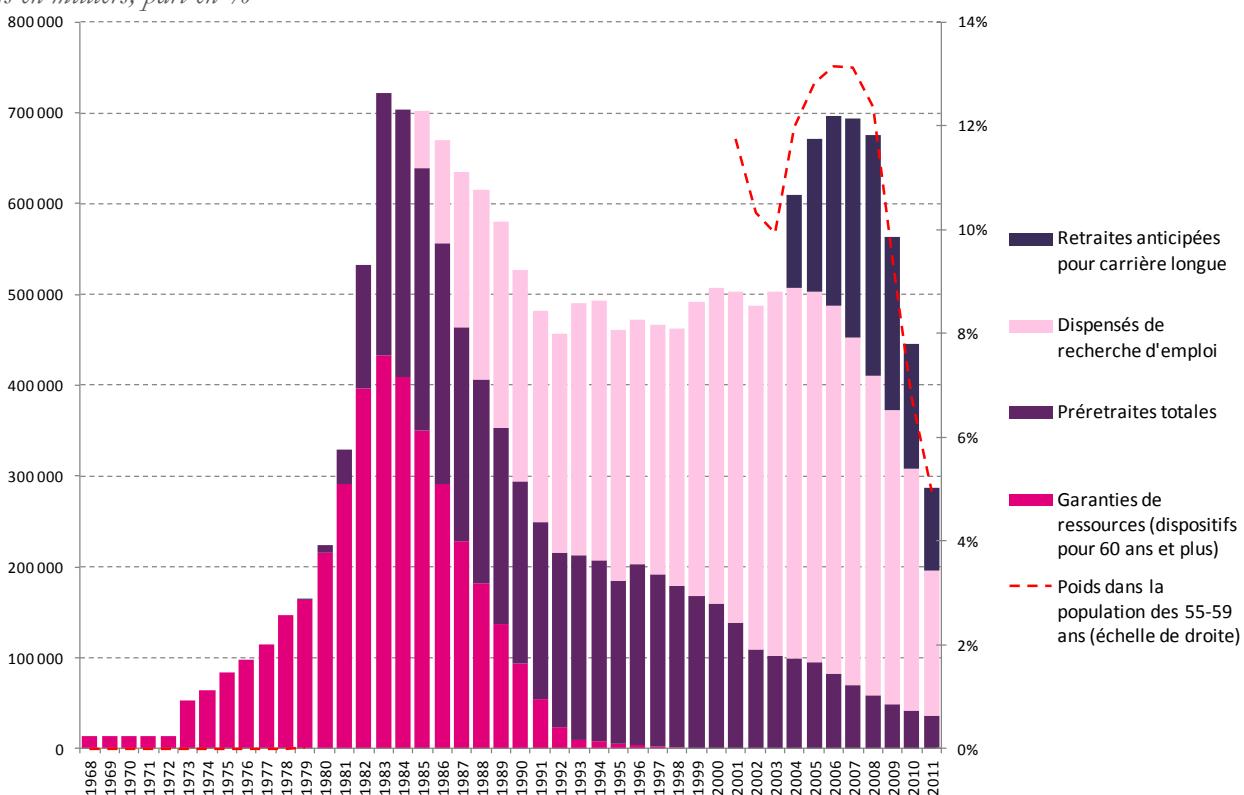
Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Lecture : au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, le taux d'emploi des 55-64 ans serait de 43,3 % si l'ensemble des générations qui composent la tranche d'âge étaient de taille équivalente (taux d'emploi « sous-jacent »).

Sources : Enquêtes Emploi Insee, exploitation Dares.

**GRAPHIQUE 2 : NOMBRE DE BENEFICIAIRES D'UN DISPOSITIF PUBLIC DE RETRAIT ANTECIPÉ D'ACTIVITÉ DE 1968 A 2011**

Effectifs en milliers, part en %



Champ : actifs occupés de France métropolitaine.

Lecture : fin 2011, 287 000 personnes bénéficiaient d'un dispositif de retrait anticipé d'activité à financement public ; 5,0 % de l'ensemble des 55-59 ans étaient concerné par un tel dispositif.

Sources : Pôle emploi, DSS et CNAM (préretraites publiques) ; Pôle emploi (DRE) ; estimation Dares, données Cnav (DAR) ; Insee (population totale).

**TABLEAU 2 : EMPLOI ET CHOMAGE DES SENIORS DANS LES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIALISÉS EN 2011**

Moyennes annuelles en pourcentage

	55-64 ans				Taux d'emploi			
	Taux d'activité	Taux d'emploi	Evolution 2000-2011	Taux de chômage	Hommes 55-59 ans	Femmes 55-59 ans	Hommes 60-64 ans	Femmes 60-64 ans
<u>Union européenne à 27</u>	50,9	47,4	+11	6,8	70,3	55,2	39,0	24,5
<u>Union européenne à 15</u>	53,0	49,5	+12	6,7	72,2	57,9	40,7	26,6
dont : France	44,4	41,5	+12	6,5	67,6	60,6	20,4	17,4
Allemagne	64,0	59,9	+23	6,5	80,1	67,7	52,2	36,3
Autriche	42,9	41,5	+12	3,2	72,4	49,8	27,1	15,1
Belgique	40,3	38,7	+14	4	63,7	46,5	26,4	15,4
Danemark	63,2	59,5	+5	5,7	78,1	74,8	49,6	36,2
Espagne	52,3	44,5	+8	15	66,5	44,5	40	26,0
Finlande	60,9	57,0	+16	6,4	70,5	74,9	43,3	40,4
Grèce	43,1	39,4	0	8,5	67,1	35,3	37,5	19,3
Irlande	55,3	50,0	+5	9,5	64,5	53,0	48,9	31,6
Italie	39,5	37,9	+11	3,9	67,4	43,8	29,5	12,8
Luxembourg	40,4	39,3	+12	-	64,2	44,4	25,7	16,0
Pays-Bas	58,5	56,1	+18	4,2	82,2	61,9	49,2	30,8
Portugal	53,7	47,9	-3	10,8	64,4	52,5	43,1	31,2
Royaume-Uni	59,7	56,7	+6	5	74,1	65,8	54,6	34,1
Suède	75,9	72,3	+8	4,7	83,7	80,3	68,1	58,2
<u>OCDE (2010)</u>	57,5	54,0	+6	6,1	73,5	55,5	51,5	34,5
dont : Japon (2010)	68,7	65,2	+2	5	88,0	61,2	70,6	44,2
Etats-Unis (2010)	64,9	60,3	+3	7,1	72,3	64,2	55,1	47,5

Concepts : activité au sens du BIT, âge atteint à la date de l'enquête.

Lecture : en 2011, au Danemark, 59,5 % des 55-64 ans sont en emploi, soit 5 points de plus qu'en 2000.

Source : Insee, estimations Dares pour la France ; Eurostat, enquêtes Force de Travail pour l'UE27, l'UE15 et les pays de l'UE15 sauf la France ; OCDE pour l'OCDE, le Japon et les Etats-Unis.

# CONTRATS TEMPORAIRES ET SEGMENTATION DU MARCHE DU TRAVAIL

Au cours des 30 dernières années, le développement des contrats courts s'est accompagné d'une augmentation tendancielle de la mobilité sur le marché du travail, touchant en premier lieu les jeunes, les non qualifiés et les peu diplômés. Ces évolutions sont généralement interprétées comme le signe d'un dualisme accru du marché du travail français. La notion de dualisme ou de segmentation du marché du travail renvoie en effet à une représentation du marché du travail dans lequel coexisteraient un marché « primaire » caractérisé par des salaires élevés, des perspectives de carrière et des conditions d'emploi favorables, et un marché « secondaire » aux caractéristiques inverses (précarité des emplois et faibles rémunérations en particulier)<sup>1</sup>.

## EN 2011, PLUS DE 4 EMBAUCHES SUR 5, HORS INTERIM, SE FONT EN CDD

Le recours à des embauches en contrats temporaires, CDD et mission d'intérim, est un moyen utilisé par les entreprises pour adapter rapidement leur main-d'œuvre aux fluctuations conjoncturelles de l'activité. Les CDD peuvent également être utilisés pour faire face aux activités saisonnières. D'après les déclarations uniques d'embauche (DUE) recensées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss), déclarations donnant lieu à une embauche effective dans plus de neuf cas sur dix, on dénombre 17,3 millions intentions d'embauche en CDD et 3,4 millions intentions d'embauche en CDI dans le secteur concurrentiel en 2011. 16,7 millions de missions d'intérim ont par ailleurs été conclues la même année.

**Le secteur tertiaire fait plus fréquemment appel aux CDD, notamment les CDD courts.** Alors que 81 % des intentions d'embauche en CDI viennent du secteur tertiaire (qui emploie 71 % des salariés du secteur marchand non-agricole), c'est le cas de 94 % des intentions d'embauche en CDD, cette part atteignant même 97 % pour les CDD de moins d'un mois (tableau 1). Huit intentions d'embauches en CDD sur dix du secteur tertiaire le sont pour moins d'un mois, soit environ deux fois plus que pour l'industrie et trois fois plus que pour la construction<sup>2</sup>. Le tertiaire fait relativement peu appel à l'intérim : un peu moins d'une mission d'intérim sur deux s'effectue dans le secteur tertiaire. Comme pour les CDD, les missions d'intérim sont de plus courte durée dans le tertiaire que dans l'industrie et la construction : quatre sur dix sont d'une seule journée.

**L'industrie et la construction ont presque autant recours à l'intérim** : respectivement 7,4 % et 8,1 % des salariés de ces secteurs sont intérimaires, contre 1,5 % dans le tertiaire. Dans la construction, le recours aux CDD est légèrement moins fréquent que dans l'industrie (56 % des intentions d'embauches contre 66 %) et beaucoup moins fréquent que dans le tertiaire (85 %). La possibilité d'embaucher dans la construction en CDI pour une durée liée à la réalisation d'un chantier (contrat de chantier) contribue à expliquer le faible taux de recours au CDD.

<sup>1</sup> Cette notion trouve son origine dans les travaux de Doeringer et Piore (1971) sur le marché du travail américain.

<sup>2</sup> Au sein du tertiaire, le recours au CDD est « d'usage » dans certains secteurs, en particulier dans les arts, spectacles et activité récréatives, l'action sociale, l'éducation, l'édition audiovisuel. L'employeur peut alors recruter en CDD avec des modalités plus souples que dans les autres secteurs.

En complément des DUE, les données relatives aux mouvements de main-d'œuvre (MMO) dans les établissements d'au moins un salarié recueillies par la Dares permettent de mesurer les flux de main d'œuvre, en particulier les sorties d'établissement selon leurs motifs. **Au premier trimestre 2012, d'après cette source, 73 % des fins de contrats du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) correspondent à des fins de CDD** : le taux de fin de CDD s'élève en effet à 9,2 %, contre 12,6 % pour le taux de sortie tous motifs confondus<sup>3</sup>. Du fait du nombre relativement important de salariés qui y sont embauchés avec ce type de contrat, le taux de fin de CDD est particulièrement élevé dans le tertiaire (12,2 % contre respectivement 2,0 % et 1,4 % dans l'industrie et la construction). En comparaison, les taux sorties pour licenciement économique et pour motif autre que le licenciement économique sont plus faibles : respectivement 0,1 % (0,14 % et 0,11 % dans l'industrie et la construction contre 0,08 % dans le tertiaire) et 0,5 % (0,5 % dans la construction et le tertiaire contre 0,3 % dans l'industrie)<sup>4</sup>.

**Tous secteurs confondus, d'après l'enquête Emploi de l'Insee, les contrats temporaires représentaient près de 14 % de l'emploi salarié en 2011.** La part des contrats temporaires dans la fonction publique (14,4 %) est proche de celle constatée pour les salariés du secteur privé ou des entreprises publiques (3,0 % d'intérimaires et 10,3 % de CDD).

## LE RE COURS AUX CONTRATS COURTS S'EST ACCRU DURANT LES ANNEES 1990 ET LE NOMBRE DE CDD TRES COURTS A AUGMENTE DEPUIS 2000

**Le nombre de contrats temporaires a fortement progressé au cours des années 1990.** Hors CDD du public, 2,6 millions de salariés en France (11,4 % de l'emploi salarié) étaient employés en 2007 dans le cadre de contrats courts, y compris apprentis, stage et contrats aidés, alors que ce nombre était de 1,4 million (7,1 % de l'emploi salarié) en 1990<sup>5</sup> (*graphique 1*).

**Le développement des contrats temporaires a pu participer à l'augmentation tendancielle des mobilités professionnelles** entre le début des années 1980 et le début des années 2000 (*graphique 2*). En particulier, entre le début des années 1980 et la première moitié des années 1990, les mobilités de l'emploi vers le chômage se sont nettement accrues. Alors qu'elles apparaissent très sensibles aux cycles économiques, les mobilités de l'emploi vers l'emploi semblent aussi avoir augmenté tendanciellement au cours des trois dernières décennies.

**Après avoir nettement augmenté tout au long des années 1990, la part des contrats temporaires dans l'emploi salarié s'est accrue plus modérément depuis le début des années 2000 :** la proportion de contrats temporaires est passée de 12,1 % à 13,6 % du 2<sup>e</sup> trimestre 2003 à début 2008 (2,4 % d'intérimaires et 11,2 % de CDD), avec une progression à la fois des intérimaires et des CDD. Pendant la crise de 2008-2009, les personnes occupant un emploi stable ont été relativement moins touchées que les autres par le recul de l'activité économique. Selon l'enquête Emploi, la part des emplois temporaires dans l'emploi salarié a ainsi sensiblement baissé : la proportion d'intérimaires parmi les salariés est passée de 2,4 % début 2008 à 1,6 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2009, tandis que celle des CDD a baissé de 11,2 % début 2008 à 10,6 % fin 2009, date à laquelle les contrats temporaires représentaient 12,5 % de l'emploi salarié (1,1 point de moins que début 2008). Ces contrats ont été ensuite les premiers à bénéficier de la reprise de l'activité, principalement en raison du rebond dans l'intérim.

<sup>3</sup> Le taux de sortie est calculé en rapportant le nombre total de sortie au cours de l'année à l'effectif moyen de l'établissement sur cette même période.

<sup>4</sup> Instaurées en 2008, les ruptures conventionnelles ont pu se substituer en partie aux licenciements. En 2010, elles représentaient 1,2 % des sorties selon les MMO.

<sup>5</sup> Rapport sur les trajectoires et mobilités professionnelles, COE, 2009.

**Le recours aux contrats très courts semble avoir beaucoup augmenté au cours des dernières années.** Fin 2011, le nombre d'intentions d'embauches en CDD de moins d'un mois est deux fois plus élevé que début 2000 (*graphique 3*). Sur la même période, le nombre de missions d'intérim (+20 %) a progressé beaucoup plus fortement que les intentions d'embauches en CDI et en CDD de plus d'un mois, dont l'évolution est proche de celle du nombre de salariés du secteur concurrentiel (+4 %).

## LES JEUNES SALARIES, LES FEMMES ET LES OUVRIERS NON QUALIFIES PLUS SOUVENT TITULAIRES D'UN CONTRAT TEMPORAIRE

**Les femmes salariées sont un peu plus souvent en contrat temporaire que les hommes** (14,0 % des emplois salariés féminins sont en intérim ou en CDD en 2011, contre 13,1 % des emplois salariés masculins), ces derniers étant cependant un peu plus souvent intérimaires que les femmes (3,8 % contre 2,1 %). **Par ailleurs, les jeunes salariés sont fortement surreprésentés dans les emplois sous contrats temporaires : un tiers des jeunes salariés de 15 à 29 ans sont intérimaires ou en CDD**, contre 8 % des salariés de 30 à 54 ans, et 7 % de ceux de plus de 55 ans. Au total, plus de la moitié des emplois salariés d'intérimaires ou en CDD sont occupés par des jeunes âgés de 15 à 29 ans, alors que seulement 6 % des emplois salariés en CDI ou de fonctionnaires titulaires sont occupés par des jeunes.

**Près d'un ouvrier non qualifié sur trois est en contrat temporaire** : dans le privé, comme dans la fonction publique, un ouvrier non qualifié sur cinq est en CDD, tandis que 12 % des ouvriers non qualifiés du secteur privé ou des entreprises publiques sont intérimaires. La part des emplois temporaires est plus faible pour les cadres et les professions intellectuelles supérieures, et dans une moindre mesure les professions intermédiaires (respectivement 7 % et 11 %). Bien que moins marquées, des différences s'observent aussi selon le niveau de diplôme : la part des contrats temporaires dans l'emploi salarié s'établit de 11 % pour les diplômés du supérieur à 16 % pour les titulaires d'un baccalauréat ou pour ceux ayant au plus le brevet des collèges.

## LES JEUNES, LES MOINS QUALIFIES ET LES MOINS DIPLOMES SONT LES PLUS CONCERNES PAR L'ACCROISSEMENT DES MOBILITES PROFESSIONNELLES

**La mobilité professionnelle ne concerne pas tous les salariés de la même façon.** Elle se concentre sur certaines catégories d'actifs en fonction de leurs caractéristiques individuelles, des caractéristiques des emplois occupés et des caractéristiques des entreprises dans lesquelles ils travaillent. Ainsi, la mobilité professionnelle concerne-t-elle davantage les jeunes, les ouvriers et les employés non qualifiés et les peu diplômés. Elle concerne également davantage les salariés à temps partiel, en contrats courts, ceux des petites entreprises et ceux du tertiaire.

Ces disparités ont eu tendance à s'accentuer au cours des dernières années, notamment pour les jeunes, les moins diplômés et les non qualifiés, en lien avec la montée des emplois courts. Les mobilités de l'emploi vers le non emploi ont ainsi augmenté au cours des années 1980 et 1990 pour les salariés de faible ancienneté dans l'entreprise (moins de deux ans) non titulaires d'un CDI alors qu'elles étaient stables pour les salariés ayant plus d'ancienneté (Behaghel, 2003<sup>6</sup> et Postel-Vinay, 2003<sup>7</sup>).

<sup>6</sup> Behaghel L., 2003, « Insécurité de l'emploi : le rôle protecteur de l'ancienneté a-t-il baissé en France ? », *Economie et Statistique* n°366.

<sup>7</sup> Postel-Vinay F., 2003, « Evolution du risque de perte d'emploi : changements structurels ou changements institutionnels ? », *Economie et Statistique* n°366.

## COMPLEMENTS

---

**TABLEAU 1 : PART DES CDD DANS LES INTENTIONS D'EMBAUCHE PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2011**

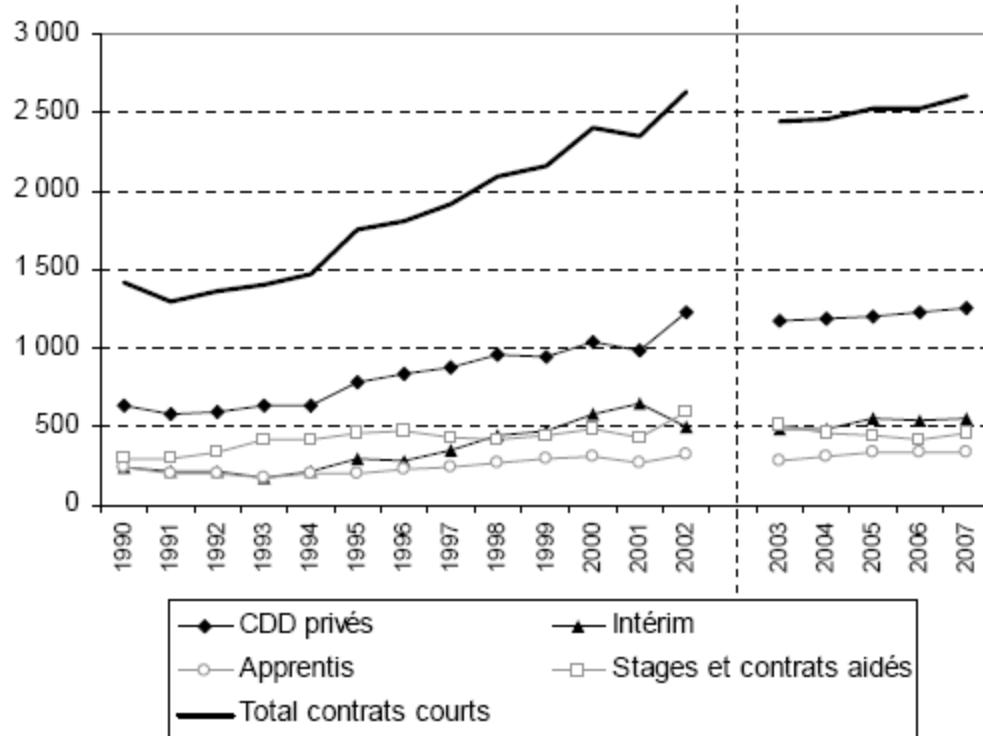
Nombre en milliers, taux en %

	Nombre d'intentions d'embauche	Part de CDD dans les intentions d'embauches	Part de CDD de moins d'un mois dans les intentions d'embauches en CDD
<i>Industrie</i>	882	66%	42%
<i>Construction</i>	754	56%	27%
<i>Tertiaire</i>	19 066	85%	79%
<i>Ensemble</i>	20 702	84%	76%

*Champ : salariés France entière dans les activités concurrentielles hors entreprises affiliées à la MSA, intérim et non fonctionnaires du secteur public.*

*Concept : salariés des activités concurrentielles = salariés du secteur marchand non agricole et de la partie privé de l'emploi salarié non marchand.*

*Source : Acoss, déclarations uniques d'embauche (DUE).*

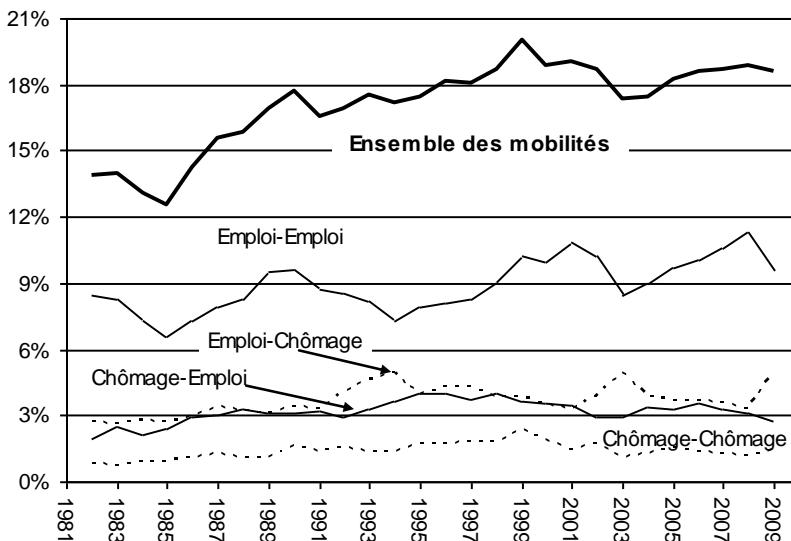
**GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS COURTS (EN MILLIERS)**

*Champ : contrats courts, hors CDD du secteur public.*

*Source : Insee, enquêtes emploi. Graphique issu du Rapport sur les trajectoires et les mobilités professionnelles, COE, 2009.*

**GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DES TAUX ANNUELS DE MOBILITÉ DE 1982 A 2009**

En pourcentage des actifs



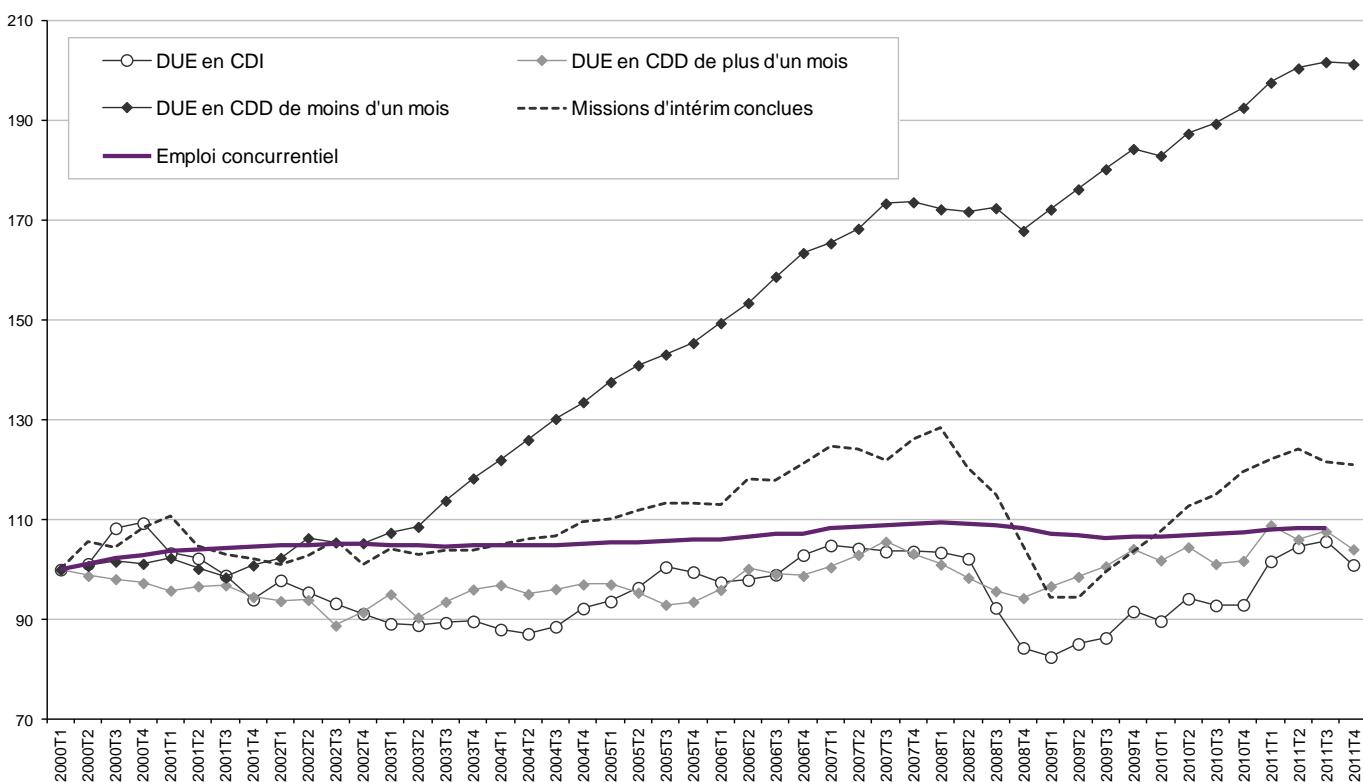
Champ : Actifs à la date de l'enquête et un an avant (double actifs), hors militaires du contingent.

Lecture : 18,6% des actifs en 2008 et 2009 ont changé de situation sur le marché du travail dans l'année. Ces mobilités comprennent des mobilités emploi-emploi (9,6%), des mobilités emploi-chômage (4,9%), des mobilités chômage-emploi (2,3%) et des mobilités sans sortie durable du chômage (1,4%).

Source : Insee, enquêtes emploi, 1982 à 2009. Graphique issu de Amossé (2010).

**GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INTENTIONS D'EMBAUCHE, DE MISSIONS D'INTERIM ET D'EMPLOIS SALARIES DE 2000 A 2011**

Base 100 au 1er trimestre 2000



Champ : salariés France entière dans les activités concurrentielles hors entreprises affiliées à la MSA, intérim et non fonctionnaires du secteur public pour les DUE ; France métropolitaine pour l'intérim ; salariés en France métropolitaine des activités concurrentielles pour l'emploi.

Concept : salariés des activités concurrentielles = salariés du secteur marchand non agricole et de la partie privée de l'emploi salarié non marchand.

Source : Acoss pour les déclarations uniques d'embauche (DUE) ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi pour l'intérim ; Insee pour l'emploi.

# L'ACTIVITE PARTIELLE

## LE DISPOSITIF DE CHOMAGE PARTIEL ET L'ACTIVITE PARTIELLE DE LONGUE DUREE (APLD)

L'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux entreprises confrontées à des difficultés économiques passagères de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de tout ou partie de leurs salariés. Le salarié au chômage partiel perçoit une rémunération équivalant à 60 % de son salaire brut, financée par l'Etat et son employeur. Le chômage partiel vise à éviter les licenciements, en permettant aux entreprises d'adapter le volume d'heures travaillées aux variations de leur activité : les salariés mis au chômage partiel conservent toujours un lien contractuel avec leur employeur. Le recours au chômage partiel par les employeurs est limité à un contingent annuel de 1 000 heures indemnifiables par an et par salarié. Depuis mars 2012, l'autorisation administrative préalable pour le recours au chômage partiel a été supprimée.

En mai 2009, un nouveau dispositif, l'activité partielle de longue durée (APLD), financé en partie par l'Unedic, a été créé. Seules les heures chômées au titre du dispositif de chômage partiel peuvent en sus bénéficier des règles de l'APLD. Ce nouveau dispositif permet une meilleure indemnisation des salariés au chômage partiel pendant une période d'au moins trois mois, durée minimale ayant été réduite à titre expérimental à deux mois en février 2012. Le recours à l'APLD, plus avantageux pour les salariés que les autres conventions de chômage partiel, est encouragé par l'Etat. Dans le cas d'une signature d'une convention APLD, l'allocation perçue par le salarié est portée à 75 % de sa rémunération brute, et l'employeur perçoit un remboursement complémentaire de l'Unedic.

En contrepartie du financement public, l'employeur s'engage à maintenir les emplois des salariés concernés au cours de la période de chômage partiel. Dans le cas de l'APLD, l'employeur doit maintenir dans l'emploi les salariés concernés durant une période égale au double de la durée de la convention. De plus, pendant les heures de chômage partiel, les entreprises sont incitées à organiser des formations hors temps de travail afin de maintenir l'employabilité des salariés en période de sous-activité en vue de la reprise économique.

## LE REOURS AU CHOMAGE PARTIEL A SENSIBLEMENT AUGMENTE PENDANT LA CRISE ECONOMIQUE DE 2008-2009

Entre 1975 et 2001, le nombre de jours de chômage partiel autorisés s'est élevé en moyenne à 9 millions par an. De 2002 à 2008, ce nombre s'est fortement réduit, passant à 2,3 millions en moyenne par an, alors même que la croissance économique a été relativement faible (+1,6 % en moyenne sur la période). La mise en place de la réduction du temps de travail, qui s'est accompagnée de nouvelles possibilités alternatives de modulation du temps de travail, et qui a réduit le seuil de déclenchement du chômage partiel de 39 à 35 heures hebdomadaires, a contribué à ce recul.

Face à la forte baisse de l'activité constatée à partir de l'automne 2008, le recours au chômage partiel a connu une très forte hausse, appuyée par des mesures d'extension du dispositif de l'activité partielle puis la création de l'APLD. L'accès au dispositif a été ouvert à l'ensemble des entreprises, et le contingent annuel d'heures et le montant de l'indemnisation ont été revus à la hausse. A compter du 4<sup>e</sup> trimestre 2008 le nombre d'heures consommées par trimestre a fortement augmenté pour atteindre, au 3<sup>e</sup> trimestre 2009, un pic de 28 millions d'heures et de 290 000 salariés concernés en moyenne chaque mois par le dispositif (données cvs). La consommation de chômage partiel a ensuite diminué, tout en restant sensiblement supérieure à son niveau d'avant la crise : au 2<sup>ème</sup> trimestre

**2011, 2,3 millions d'heures ont été consommées, contre 800 000 en moyenne du 1<sup>er</sup> trimestre 2007 au 3<sup>e</sup> trimestre 2008 (graphique 1).**

1 983 établissements ont consommé des heures d'activité partielle de longue durée dans le cadre de conventions signées en 2010. Au total, près de 10,6 millions d'heures d'APLD ont été consommées dans le cadre de ces conventions.

**L'indemnisation du chômage partiel a coûté environ 320 millions d'euros à l'État en 2009** (dont 315 millions d'euros dépensés au cours de l'année 2009 en France métropolitaine), soit vingt fois plus qu'en 2008 (15 millions d'euros). L'Unédic a versé également 43 millions d'euros au cours de l'année 2009 pour les conventions d'APLD (*tableau 1*). En 2010, ces montants étaient de 282 millions d'euros pour l'État (-12 % par rapport à 2009) dont 280 millions en France métropolitaine et de 44 millions d'euros pour l'Unédic (+4 %).

## L'ACTIVITE PARTIELLE : UNE MESURE DE CRISE UTILISEE PRINCIPALEMENT PAR L'INDUSTRIE POUR REDUIRE TEMPORAIREMENT LE TEMPS DE TRAVAIL

**Les entreprises industrielles sont les principales utilisatrices du chômage partiel.** Sur la période 2007-2010, ce secteur a absorbé 84 % des heures de chômage partiel consommées, alors qu'il ne représente que 14 % des heures travaillées par l'ensemble des salariés. Les établissements d'au moins 500 salariés ont consommé un peu plus d'un tiers des heures de chômage partiel (36 %) (*Tableau 1*).

**La quasi-totalité des heures de chômage partiel est demandée pour des motifs de conjoncture économique.** La forme la plus fréquente du chômage partiel consiste à réduire les horaires de travail des salariés sans fermeture temporaire de l'établissement. Sur la période 2007-2010, un salarié ayant fait du chômage partiel au cours d'un mois donné a connu en moyenne une réduction d'activité de 30 heures sur le mois.

Plus de 80 % des établissements n'ont connu qu'un seul épisode de chômage partiel sur la période 2007-2010. Les établissements ont eu recours au dispositif pendant 4,5 mois en moyenne. Cette durée moyenne s'est élevée à près de 6 mois dans l'industrie, et 7,5 mois dans les établissements d'au moins 500 salariés.

## LES HOMMES, LES SALARIES LES MOINS DIPLOMES ET AYANT UNE PLUS GRANDE ANCIENNETE SONT LES PLUS TOUCHES PAR LE CHOMAGE PARTIEL

**L'enquête Emploi de l'Insee repère les salariés déclarant avoir été absents au travail ou avoir réduit leur temps de travail** pendant la semaine de référence pour raison de chômage partiel ou d'intempéries. Le champ couvert par cette enquête est a priori plus large que celui couvert par les statistiques administratives qui identifient les salariés concernés par le dispositif d'indemnisation au titre du chômage partiel. Malgré cette limite, l'enquête Emploi est la seule source permettant de disposer d'informations détaillées sur les caractéristiques socioprofessionnelles des salariés du secteur privé.

**Selon cette source, le chômage partiel concerne davantage les hommes, les moins diplômés et les salariés les plus anciens dans l'entreprise.** Les salariés du secteur privé déclarant avoir été au chômage partiel entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2008 et le 2<sup>e</sup> trimestre 2010 sont beaucoup plus souvent ouvriers. Ils ont plus fréquemment des horaires de travail atypiques. Les salariés au chômage partiel ont connu plus fréquemment que les autres une période de chômage lors des trimestres suivants.

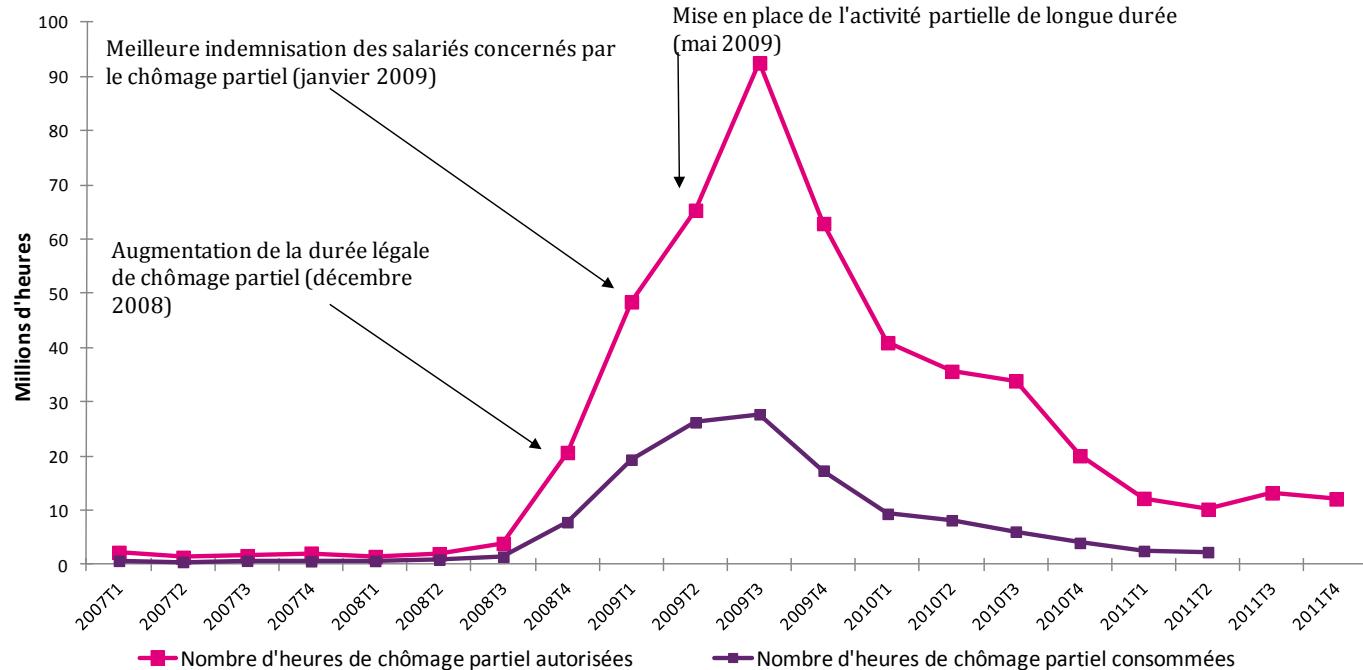
## DE NOMBREUX PAYS DE L'UNION EUROPEENNE ONT MOBILISE LE CHOMAGE PARTIEL PENDANT LA CRISE

Le chômage partiel a fait partie des principales mesures prises par la plupart des pays de l'Union européenne pour limiter les pertes d'emploi pendant la crise. Neuf pays membres de l'Union européenne ont mis en place temporairement cette mesure (la Bulgarie, la République Tchèque, l'Hongrie, la Lituanie, la Lettonie, les Pays-Bas, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie). Les autres pays dans lesquels le dispositif existait avant la crise, ont modifié la mesure pour encourager son utilisation, souvent pour une période limitée (simplification du recours au dispositif ; augmentation de la durée de subvention ; élargissement des catégories de salariés ou d'entreprises éligibles ; hausse des rémunérations perçues par les salariés au chômage partiel ; renforcement de l'articulation entre le chômage partiel et la formation).

**L'Allemagne, l'Italie, la Belgique et dans une plus faible mesure l'Espagne sont les pays de l'Union européenne qui ont utilisé le plus intensivement le chômage partiel pendant la crise.** L'État allemand a dépensé 5,2 milliards d'euros en 2009 pour le chômage partiel, pour un effectif de 1,1 million de personnes concernées par la mesure. Les dépenses de l'Italie pour cette mesure ont été similaires au cas allemand : environ 5 milliards d'euros en 2009 pour un effectif d'un peu moins de 500 000 personnes concernées par le dispositif. En comparaison, la Belgique a dépensé environ 1 milliard d'euros et l'Espagne 570 millions en 2009.

## COMPLEMENTS

### GRAPHIQUE 1 : CHOMAGE PARTIEL AUTORISE ET CONSOMMÉ ENTRE 2007 ET 2011



Note : données trimestrielles cvs. En raison du recul nécessaire à la consolidation des données sur les heures consommées, seules les informations sur les heures autorisées sont disponibles sur le second semestre 2011.

Champ : France métropolitaine

Source : DGEFP (Sinapse), calculs Dares.

### TABLEAU 1 : LES DEPENSES DE L'ÉTAT ET DE L'UNEDIC POUR LE CHOMAGE PARTIEL (EN MILLIONS D'EUROS)

Année	Dépenses de l'État au titre du chômage partiel		Dépenses de l'Unédic au titre des conventions d'APLD
	France entière	dont France métropolitaine	
2007	19,1	18,9	-
2008	14,7	14,0	-
2009	319,1	314,6	42,7
2010	282,2	279,9	44,3
<b>Total 2007-2010</b>	<b>635,1</b>	<b>627,4</b>	<b>87,0</b>

Champ : France entière.

Note : les dépenses de l'État pour le chômage partiel incluent les allocations spécifiques et conventionnelles : allocations spécifiques de chômage partiel (dans le cadre du plan de relance ou non), allocations complémentaires de chômage partiel dans le cadre du plan de relance, dépenses pour conventions de chômage partiel dans le cadre d'une dotation déconcentrée et les dépenses pour l'APLD hors contrats de plan État-régions (CPER) dans le cadre du plan de relance. Les dépenses de l'Etat et de l'Unédic correspondent aux versements effectués au cours des années considérées (données de caisse).

Source : India, rapports financiers de l'Unédic.

**TABLEAU 1 : REPARTITION DES HEURES CONSOMMEES ET JOURS AUTORISES DE CHOMAGE PARTIEL SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE, LA TAILLE DE L'ETABLISSEMENT, LE MOTIF DE RECOURS ET LE PERIMETRE (EN %)**

	2007-2010 Heures consommées	2007-2010 Jours autorisés	1995-2005 Jours autorisés
<b>Secteur d'activité</b>			
<i>Agriculture</i>	0,5	0,3	1,2
<i>Industrie</i>	83,9	83,2	76,8
<i>dont : textile, habillement, cuir</i>	3,7	4,1	20,3
<i>fabrication équipements et machines</i>	11,8	11,1	10,9
<i>métallurgie</i>	7,0	7,7	8,9
<i>automobile</i>	26,6	19,3	10,3
<i>Construction</i>	2,4	3,5	10,0
<i>Services</i>	13,1	12,9	12,0
<b>Taille d'établissement</b>			
<i>Moins 20 salariés</i>	13,6	12,8	18,8
<i>20-49 salariés</i>	11,2	15,0	18,1
<i>50-499 salariés</i>	39,8	46,5	45,5
<i>500 salariés et plus</i>	35,5	25,7	17,6
<b>Motif de recours</b>			
<i>Conjoncture économique</i>	97,0	98,0	90,1
<i>Difficultés d'approvisionnement</i>	0,4	0,3	1,7
<i>Sinistre</i>	0,7	0,5	1,8
<i>Intempéries exceptionnelles</i>	0,6	0,5	1,0
<i>Modernisation, restructuration, transformation</i>	0,5	0,3	1,1
<i>Autre circonstance exceptionnelle</i>	0,8	0,5	4,3
<b>Périmètre du chômage partiel</b>			
<i>Réduction horaire sur tout l'établissement</i>	47,7	51,4	17,4
<i>Réduction horaire sur une partie de l'établissement*</i>	42,5	42,3	73,4
<i>Fermeture temporaire sur tout l'établissement</i>	3,8	2,6	2,9
<i>Fermeture temporaire sur une partie de l'établissement</i>	6,0	3,7	6,3

Note : sur la période 2007-2010, la répartition des heures autorisées de chômage partiel est similaire à celle des jours autorisés.

Champ : France métropolitaine.

Sources : DDTEFP et Dares pour la période 1995-2005 ; DGEFP (Sinapse) pour la période 2007-2010 ; calculs Dares.

# LES RUPTURES DE CONTRAT DE TRAVAIL

## PRES DE TROIS SORTIES D'EMPLOI SUR QUATRE SONT DES FIN S DE CONTRAT A DUREE DETERMINEE (CDD)

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, dans les établissements de 10 salariés ou plus, le taux de sortie s'élève à 12,6 % (rapport du nombre de contrats de travail rompus dans le trimestre au niveau moyen de l'emploi dans l'année). **Près de trois sorties sur quatre sont des fins de contrat à durée déterminée (CDD).** Le taux de fin de CDD s'élève ainsi à 9,2 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2012. Il est particulièrement élevé dans le tertiaire : 12,2 % contre respectivement 2,0 % dans l'industrie et 1,4 % la construction.

**Les démissions sont le deuxième motif de sortie.** Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, le taux de sortie pour démission s'établit à 1,5 %. Le taux de sortie pour démission varie toutefois avec la conjoncture : les opportunités pour trouver un emploi sont plus nombreuses en période d'expansion économique et diminuent en phase de récession. Le taux de démission est plus élevé dans les établissements de 10 à 49 salariés (1,9 %) que dans les établissements de 50 salariés ou plus (1,2 %). Parallèlement, le taux de démission est beaucoup plus élevé dans le tertiaire (1,7 %) et la construction (1,2 %) que dans l'industrie (0,6 %).

**Les licenciements sont le troisième motif de sortie.** Plus de trois licenciements sur quatre sont des licenciements pour motif autre qu'économique. **Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, le taux de sortie pour licenciement économique est de 0,10 % et le taux de sortie pour licenciement autre qu'économique de 0,5 % (graphique 1).** Le taux de sortie pour licenciement économique est plus élevé dans les petits établissements que dans les grands (0,14 % dans les établissements de 10 à 49 salariés, 0,07 % dans les établissements de 50 salariés ou plus et plus élevé dans l'industrie (0,14 %) et la construction (0,11 %) que dans le tertiaire (0,08 %). Le taux de licenciement autre qu'économique est supérieur dans la construction et dans le tertiaire (0,5 %, contre 0,3 % dans l'industrie) mais varie peu avec la taille des établissements : il est de 0,4 % dans les établissements de 10 à 49 salariés, et de 0,5 % dans ceux de 50 salariés et plus.

Les autres motifs (fin de période d'essai, départ en retraite, ruptures conventionnelles, accident, décès...) représentent environ 10,9 % des sorties.

## LA RUPTURE CONVENTIONNELLE DU CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE : UN DISPOSITIF PRINCIPALEMENT UTILISE PAR LES PETITS ETABLISSEMENTS

**La loi du 25 juin 2008 « portant modernisation du marché du travail » a créé un nouveau mode de rupture amiable du contrat de travail, la rupture conventionnelle, qui ouvre droit, pour le salarié, aux allocations chômage au même titre qu'un licenciement et qui simplifie les démarches administratives pour l'employeur.** Cette loi a retranscrit les dispositions de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du travail. Selon ces dispositions, employeur et salarié peuvent convenir d'un commun accord des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie. La rupture conventionnelle ne peut être imposée par l'employeur ou l'employé et ne peut être mise en œuvre que pour les contrats à durée indéterminée (CDI). Ce mode de rupture conventionnelle du contrat de travail obéit à une procédure spécifique : entretien(s) entre les deux parties, possibilité de se faire assister au cours des entretiens, indemnité de rupture, homologation de la convention...

**Depuis sa mise en place en août 2008, 780 000 ruptures conventionnelles ont été homologuées** (tableau 2). En moyenne, chaque mois, 24 000 ruptures ont été validées par l'administration en 2011 après 21 000 en 2010 (*graphique 2*). En 2011, 3 % (respectivement 6 %) des ruptures étaient irrecevables (respectivement refusées).

**Depuis sa création, le dispositif est largement utilisé par des établissements de moins de 50 salariés qui signent trois ruptures conventionnelles sur quatre alors qu'ils emploient la moitié des salariés du secteur privé.** Ainsi, au 2<sup>nd</sup> semestre 2011, dans les établissements de 1 à 9 salariés, la rupture conventionnelle représente 18,4 % des sorties pour rupture conventionnelle, licenciement et démission contre 12,4 % pour l'ensemble des établissements.

**Depuis 2010, tous âges confondus, la rupture conventionnelle est devenue le troisième motif de fin de CDI, dépassant les licenciements économiques.** Les démissions restent le motif prépondérant, représentant près des deux tiers des fins de CDI.

**Au 2<sup>nd</sup> semestre 2011, 8 % des ruptures conventionnelles concernent des salariés de 55 ans ou plus alors que les salariés en CDI de cette tranche d'âge représentent 12 % de la population en CDI.** Cette moindre représentation des seniors dans les ruptures conventionnelles est essentiellement le reflet de leur moindre mobilité : seules 7 % des sorties de CDI concernent une personne de 55 ans ou plus. Au total, au 2<sup>nd</sup> semestre 2011, les ruptures conventionnelles représentent 16 % des fins de CDI pour les salariés de 55 ans ou plus contre 12 % pour l'ensemble des salariés.

## UN TIERS DES ENTREES SUR LES LISTES DE POLE EMPLOI FONT SUITE A UN CONTRAT COURT

**En 2011, 5,9 millions d'entrées sur les listes de demandeurs d'emploi** ont été enregistrées en catégories ABC en France métropolitaine, soit 490 000 par mois en moyenne (tableau 1).

**Près d'un tiers des entrées (32 %) font suite à la fin d'un contrat à durée déterminée (124 000 entrées mensuelles) ou d'une mission d'intérim (31 000).** Ces motifs représentent une part plus importante encore des inscriptions sur les listes des jeunes demandeurs d'emploi (40 % des inscriptions des moins de 25 ans, contre 30 % et 24 % respectivement pour les entrées de demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans et de 50 ans ou plus).

11 % des inscriptions font suite à un licenciement, qu'il soit économique (13 500 entrées mensuelles<sup>8</sup>) ou pour un autre motif (42 500 entrées)<sup>9</sup>.

5 % des entrées sur les listes de Pôle emploi font suite à une rupture conventionnelle, 3 % à une démission, et 1 % à la fin d'une activité non salariée.

Les autres entrées correspondent à une reprise d'activité (retour à un statut d'actif – 8 % des entrées), une première entrée sur le marché du travail (5 %) ou un motif non connu (35 %).

## 950 PLANS DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI NOTIFIES EN 2011

**Toute entreprise d'au moins 50 salariés qui procède au licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur 30 jours doit élaborer un plan de sauvegarde de**

<sup>8</sup> Ces entrées, issues des remontées mensuelles rapides, comptabilisent les inscriptions directes en catégories ABC suite à un licenciement économique et les bascules en catégories ABC de demandeurs d'emploi arrivés en fin de convention de reclassement personnalisée (CRP), contrat de transition professionnelle (CTP) ou contrat de sécurisation professionnelle (CSP), pendant la durée desquels ils étaient comptabilisés en catégorie D.

<sup>9</sup> Selon le Fichier historique statistique, la somme des entrées directes en catégories ABC pour licenciement économique (i.e. hors bascules en provenance de CRP, CTP ou CSP) et des entrées en catégorie D en CRP, CTP ou CSP conduirait à 14 700 entrées par mois en moyenne en 2011, dont 7 800 en CRP, CTP ou CSP. Cette statistique ne prend pas en compte les nouvelles entrées observées moins de deux jours après une sortie des listes, et qui sont codées avec le même motif que celui de la demande précédente.

**l'emploi (PSE)** pour limiter le nombre des licenciements et faciliter le reclassement des salariés. Ce plan doit prévoir des mesures telles que des actions en vue du reclassement interne des salariés, des créations d'activités nouvelles par l'entreprise elle-même, des actions favorisant le reclassement externe à l'entreprise (revitalisation du bassin d'emploi), des actions de soutien à la création ou à la reprise d'activités par les salariés, des actions de formation, de validation des acquis de l'expérience ou de reconversion, ou des mesures de réduction ou d'aménagement du temps de travail. Dans certains cas, l'Etat participe au financement de certaines mesures du PSE.

**Le nombre de PSE notifiés à l'administration a fortement augmenté pendant la crise de 2008-2009, passant de 958 en 2007 à 2 244 en 2009, avant de redescendre à 1 185 en 2010 et 954 en 2011 (graphique 3).**

## LE RECLASSEMENT DES LICENCIES ECONOMIQUES

Lorsqu'un employeur licencie un salarié pour motif économique, il doit proposer certaines mesures relatives au reclassement du salarié :

- **Le congé de reclassement, mis en place en 2002, est obligatoire pour les entreprises et groupes de 1 000 salariés et plus qui ne sont pas en dépôt de bilan.** Ce dispositif d'une durée de 4 à 9 mois est pris en charge intégralement par l'employeur. Aucune information statistique n'est disponible sur les congés de reclassement.
- **Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP), mis en place en septembre 2011, est obligatoire pour les entreprises non soumises au congé de reclassement ou celles en dépôt de bilan.** Il remplace la convention de reclassement personnalisé (CRP) et le contrat de transition professionnelle (CTP). Le CSP dure 12 mois au maximum. Un plan de reclassement personnalisé est élaboré : il comprend des mesures d'accompagnement, notamment d'appui au projet professionnel, ainsi que des périodes de formation et de travail. Une allocation spécifique de sécurisation professionnelle est versée, égale à 80 % du salaire brut (soit de l'ordre de 98% du salaire net).

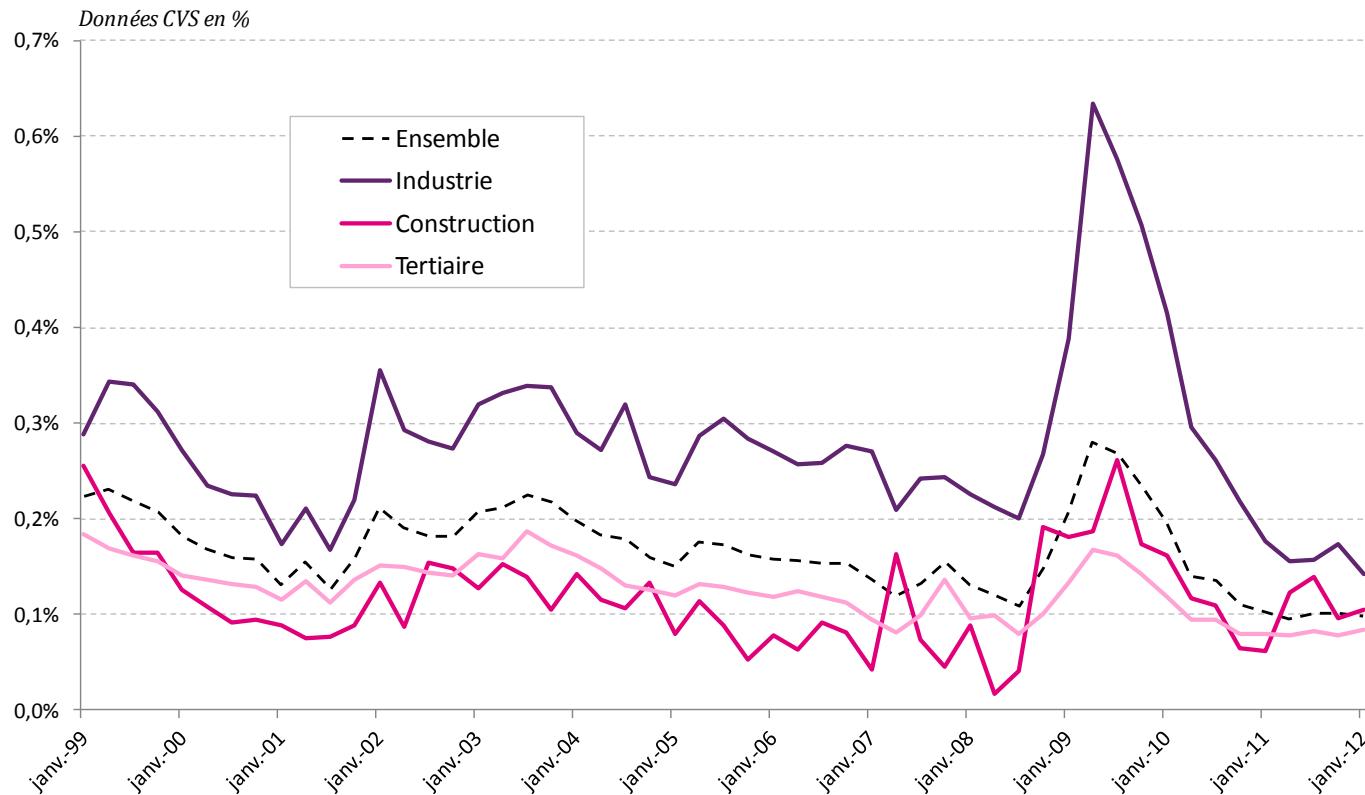
**En 2011, parmi les 177 000 personnes qui se sont inscrites à Pôle emploi suite à un licenciement économique, 93 600 ont adhéré à une CRP, à un CTP ou à un CSP (graphique 4).** 107 700 personnes sont entrées en CRP ou en CTP en 2010, 139 700 en 2009 et 65 200 en 2008. Le recours à la CRP et au CTP s'est intensifié pendant la crise économique et financière : le nombre de nouveaux adhérents a quasiment triplé entre le deuxième trimestre 2008 et le troisième trimestre 2009 passant de 13 300 à 38 500. Le nombre d'entrées en CRP et CTP a décrue entre le troisième trimestre 2009 et le premier trimestre 2011 pour atteindre 22 500. Le nombre de nouveaux adhérents a augmenté progressivement depuis, notamment au quatrième trimestre 2011 avec la mise en place du CSP et la détérioration de l'emploi.

**L'augmentation des effectifs en CRP et CTP a suivi celle des entrées dans ces dispositifs, avec une hausse sensible à partir du deuxième trimestre 2008 (graphique 5).** Cette hausse s'est poursuivie jusqu'au premier trimestre 2010 où le nombre total de bénéficiaires s'élevait à 115 900. Le nombre de bénéficiaires a ensuite diminué jusqu'au deuxième trimestre 2011 où il s'est stabilisé à environ 81 000 bénéficiaires jusqu'à la fin de l'année 2011. **Au premier trimestre 2012, le nombre de bénéficiaires s'est sensiblement redressé en lien avec la montée en charge du CSP et la dégradation du marché du travail : il s'est établi à 87 300 dont 34 000 bénéficiaires de CRP, 47 800 bénéficiaires de CSP et 5 500 bénéficiaires de CTP.**

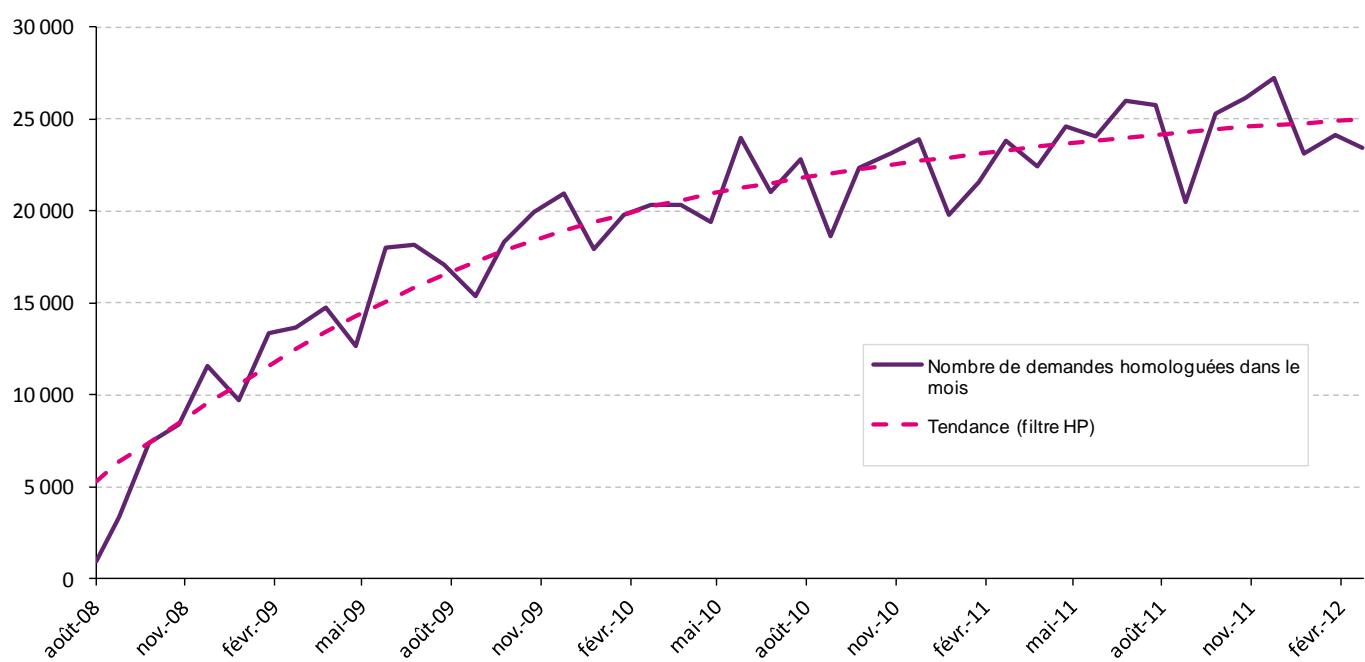
## COMPLEMENTS

---

### GRAPHIQUE 1 : TAUX DE LICENCIEMENT ECONOMIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS DE 10 SALARIES OU PLUS PAR SECTEUR D'ACTIVITE



### GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RUPTURES CONVENTIONNELLES HOMOLOGUÉES

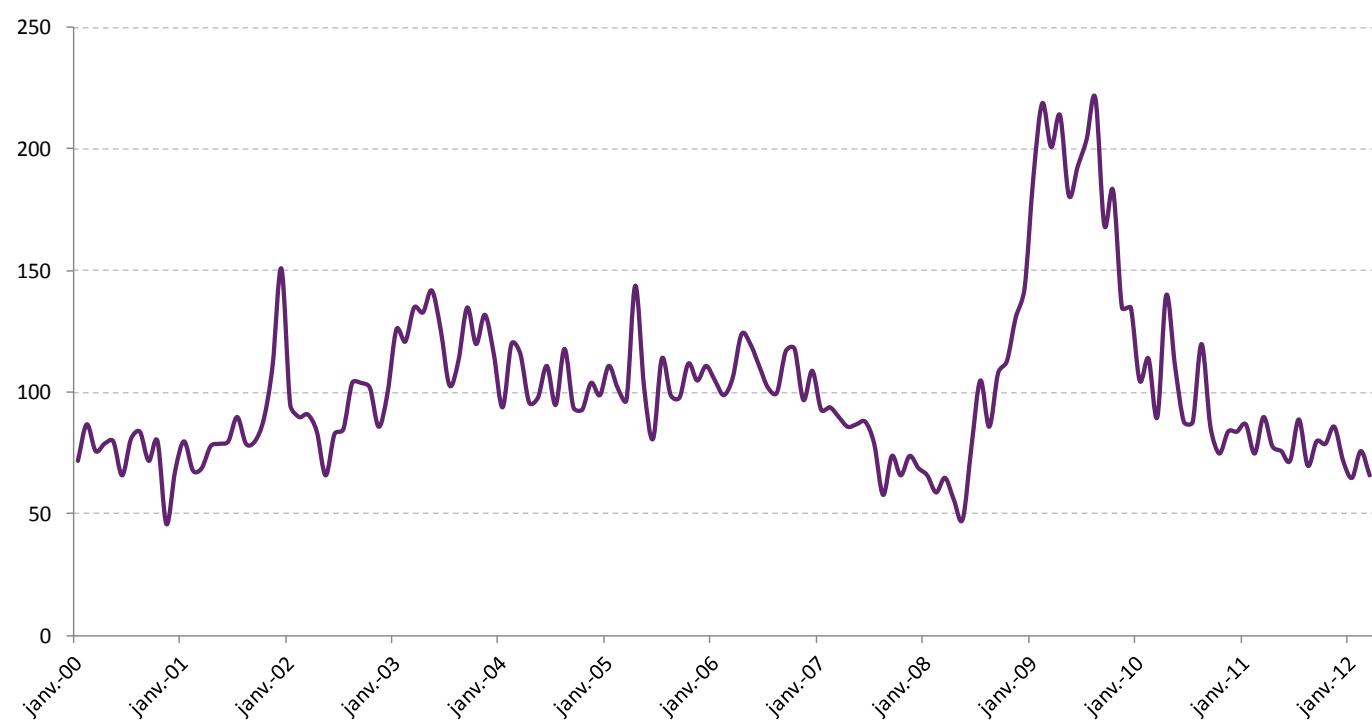


**TABLEAU 1 : ENTREES SUR LES LISTES DE POLE EMPLOI PAR MOTIFS D'INSCRIPTION EN 2011**

Entrées en catégories ABC	Nombre mensuel moyen	Part dans les entrées (%)
<b>Entrées en catégories ABC</b>	<b>489 658</b>	<b>100 %</b>
<i>dont :</i>		
<i>Licenciements économiques, PAP, ...</i>	<i>13 450</i>	<i>2,7 %</i>
<i>Autres licenciements</i>	<i>42 483</i>	<i>8,7 %</i>
<i>Démissions</i>	<i>16 158</i>	<i>3,3 %</i>
<i>Fins de contrats à durée déterminée</i>	<i>124 408</i>	<i>25,4 %</i>
<i>Fins de mission d'intérim</i>	<i>30 958</i>	<i>6,3 %</i>
<i>Premières entrées</i>	<i>25 542</i>	<i>5,2 %</i>
<i>Reprises d'activité</i>	<i>37 333</i>	<i>7,6 %</i>
<i>Autres cas</i>	<i>199 325</i>	<i>40,7 %</i>

*Champ : entrées des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C ; France métropolitaine*

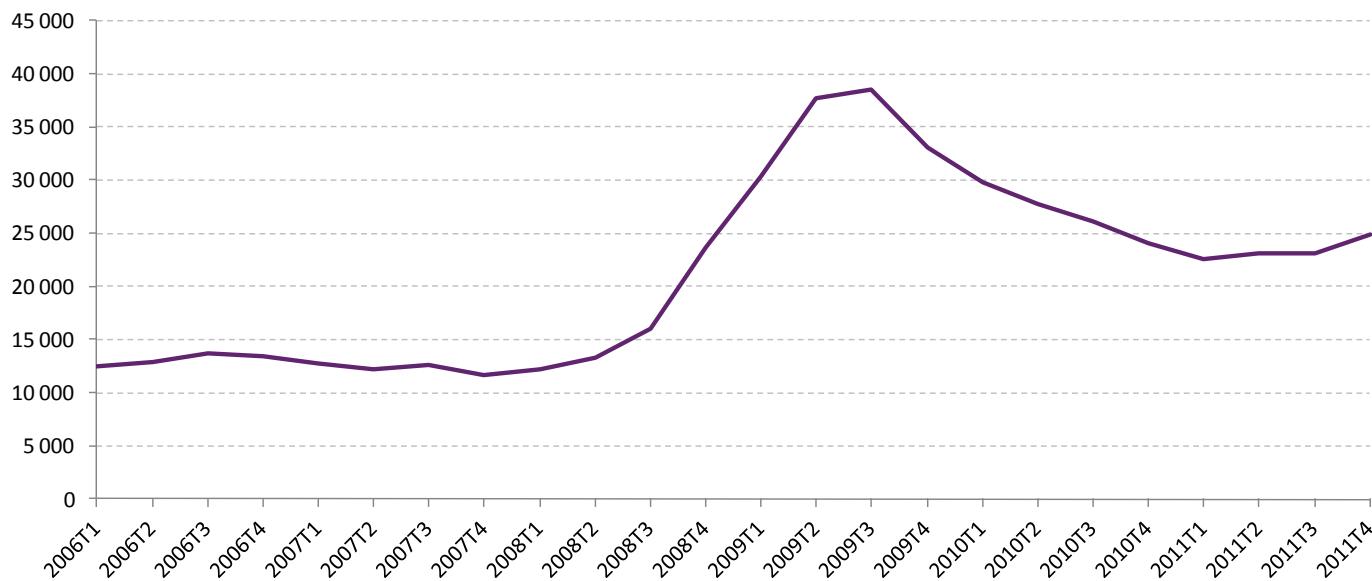
*Source : STMT, Pôle emploi-Dares*

**GRAPHIQUE 3 : NOMBRE DE PLANS DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI NOTIFYES A L'ADMINISTRATION**

*Champ : France métropolitaine.*

*Source : UT – Dares. Remontées rapides.*

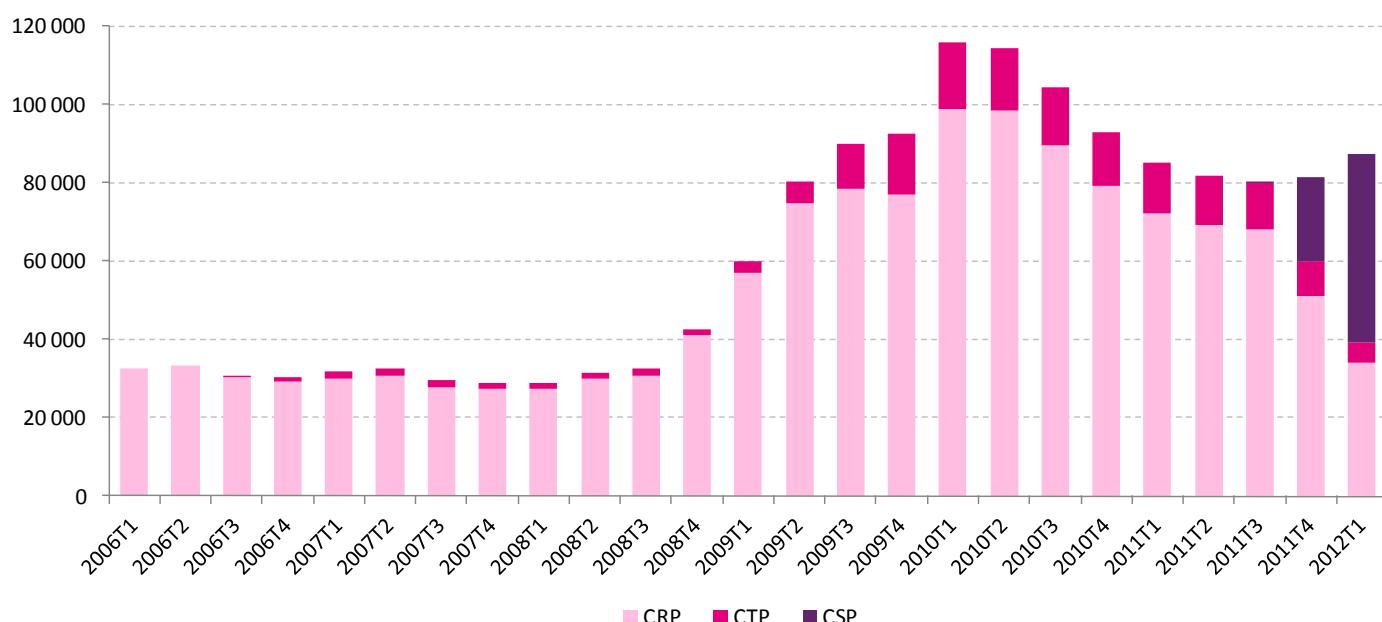
*Données cvs-cjo, provisoires pour les mois de janvier à mars 2012.*

**GRAPHIQUE 4 : ENTREES A POLE EMPLOI POUR CRP, CTP OU CSP.**

Note : données crs-cjo.

Champ : France métropolitaine

Source : fichier historique statistique des demandeurs d'emploi (échantillon au 1/10<sup>e</sup>), Pôle emploi ; calculs Dares.

**GRAPHIQUE 5 : BENEFICIAIRES DE CRP, CTP ET CSP**

Note : données brutes.

Champ : France métropolitaine

Source : Statistique mensuelle du marché du travail ; Pôle emploi, Dares.

# LES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI

## DEPUIS MAI 2011, LE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATEGORIE A AUGMENTE A NOUVEAU A UN RYTHME SOUTENU

La catégorie A de demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et n'ayant pas exercé d'activité au cours du mois. Fin mai 2012, en France métropolitaine, 2 922 100 demandeurs d'emploi étaient inscrits en catégorie A.

Depuis la fin des années 1990, le nombre de demandeurs d'emploi a connu deux phases de baisse et deux périodes de hausse (*graphique 1*) :

De mars 1999 à avril 2001, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a fortement baissé, passant de 3 073 000 à 2 355 000 (-718 000 demandeurs d'emploi sur la période, soit -28 700 par mois) ;

Après avoir augmenté d'avril 2001 à mai 2005 (+359 000, soit +7 300 par mois, pour atteindre 2 713 000 en mai 2005), le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a connu une nouvelle période de baisse de mai 2005 à février 2008 : -729 000 demandeurs d'emploi (-22 100 par mois). En février 2008, avant la crise, on comptait 1 984 000 demandeurs d'emploi en catégorie A, soit le niveau le plus bas observé depuis janvier 1996, premier point disponible<sup>10</sup>.

De février 2008 à octobre 2009, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté très fortement (+651 000, soit +32 600 par mois) puis a crû à un rythme sensiblement ralenti jusqu'en avril 2011 (+ 52 000, soit +2 900 par mois).

Depuis mai 2011, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A s'est de nouveau accélérée (+235 000 entre mai 2011 et mai 2012, soit +18 000 par mois).

## 1,4 MILLION DE DEMANDEURS D'EMPLOI EXERCENT UNE ACTIVITE REDUITE (CATEGORIES B ET C)

Certains demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi exercent une activité réduite courte (catégorie B, au plus 78 heures dans le mois) ou longue (catégorie C, plus de 78 heures dans le mois).

Fin mai 2012, 1 425 000 demandeurs d'emploi exercent une activité réduite : 571 600 une activité réduite courte et 853 400 une activité réduite longue. Entre mai 2011 et mai 2012, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie B s'est accru de 22 800 (+4,2 %) et le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie C a augmenté de 24 300 (+2,9 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite a fortement augmenté à la suite de la crise de 2008-2009, bien que dans une proportion moindre que la catégorie A (respectivement +47%, +25% et + 35% pour les catégories A, B et C depuis février 2008). Sur longue période, en revanche, le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite a crû fortement et tendanciellement, contrairement au nombre de demandeurs

<sup>10</sup> Avant 1996, les demandeurs d'emploi en activité réduite courte étaient comptabilisés dans la même catégorie que les demandeurs d'emploi n'ayant pas effectué d'activité réduite. Il n'est donc pas possible de distinguer les catégories A (absence d'activité réduite) et B (activité réduite courte) avant cette date

d'emploi en catégorie A : +100% et +151% respectivement pour les catégories B et C depuis janvier 1996 (contre -7% pour la catégorie A).

#### 4,3 MILLIONS DE DEMANDEURS D'EMPLOI TENUS D'EFFECTUER DES ACTES POSITIFS DE RECHERCHE D'EMPLOI (CATEGORIES A, B, C)

Au total, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et classés en catégories A, B ou C s'établit à 4 347 100 en mai 2012, son plus haut niveau depuis janvier 1996. Ce nombre s'est accru de 262 800 (+6,4 %) sur un an.

Entre 1996 et 2012, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B ou C a suivi globalement les mêmes tendances que le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (*graphique 1*). Il a en particulier augmenté de 1 277 000 (+41,6 %) depuis février 2008.

#### LE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATEGORIES D ET E A EGALEMENT AUGMENTE SUR LA PERIODE RECENTE

Certains demandeurs d'emploi ne sont pas tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, soit parce qu'ils sont en stage, en formation, ou en arrêt maladie (catégorie D<sup>11</sup>) ou soit parce qu'ils sont en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise ; catégorie E). En mai 2012, 247 900 demandeurs d'emploi sont en catégorie D et 365 000 en catégorie E.

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie D s'est accru de 17 000 (+7,4 %) et le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie E a augmenté de 14 600 (+4,2 %). Leurs effectifs ont augmenté de 45% et 60% respectivement depuis février 2008 (contre +47% pour la catégorie A).

#### DEPUIS LA FIN DE L'ANNEE 2008, IL Y A PLUS D'HOMMES QUE DE FEMMES PARMI LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATEGORIE A

En mai 2012, parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, 1 513 700 sont des hommes (51,8 %) et 1 408 400 sont des femmes (48,2 %) (*graphique 3*). Alors que le nombre de femmes inscrites en catégorie A avant le début de la crise était supérieur au nombre d'hommes (1 036 800 femmes et 968 500 hommes en janvier 2008), le nombre d'hommes inscrits sur les listes en catégorie A s'est accru en 2008 et 2009 à un rythme beaucoup plus soutenu que celui des femmes (+429 000 hommes et +200 000 femmes entre janvier 2008 et décembre 2009).

Depuis octobre 2008, il y a désormais plus d'hommes que de femmes inscrits en catégorie A, ce qui ne s'était jamais produit sur la période 1996-2008. L'écart s'est quelque peu réduit au cours de l'année 2010 et au début de l'année 2011. Pendant cette période de moindre hausse du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, le nombre de demandeurs d'emploi hommes a légèrement diminué (-2 000 entre décembre 2009 et mai 2011), alors que celui des femmes continuait à croître (+75 000 sur la même période). Depuis mai 2011, le nombre demandeurs d'emploi hommes s'est accru de +119 000 (+8,5 %) tandis que celui des femmes augmentait de +97 000 (+7,4 %).

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à exercer une activité réduite : elles représentent 60,0 % des demandeurs d'emploi en catégorie B et 53,3 % en catégorie C en mai 2012. Au total, parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C en mai 2012, on dénombre 2 140 000 hommes et 2 207 100 femmes, soit 50,8 % de femmes.

<sup>11</sup> Cette catégorie comprend également les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

## LE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE 50 ANS ET PLUS A FORTEMENT AUGMENTE SUR LA PERIODE RECENTE, EN LIEN AVEC LA REFORME DE LA DISPENSE DE RECHERCHE D'EMPLOI

En mai 2012, parmi les demandeurs d'emploi en catégorie A, 457 700 ont moins de 25 ans (15,7 %), 1 839 000 ont entre 25 et 49 ans (63,0 %) et 624 700 ont 50 ans et plus (21,4 %). Depuis mai 2011, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A s'est accru pour les trois catégories d'âges : +27 000 pour les jeunes (+6,3 %), + 102 200 pour les âges médians (+5,9 %) et +86 500 pour les seniors (+16,1 %).

**Le relèvement de l'âge minimal d'éligibilité à la dispense de recherche d'emploi (DRE) à compter de l'année 2009, et sa suppression depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, ont contribué sensiblement à la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de 55 ans et plus.** On estime que la réforme de la DRE aurait engendré une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi seniors en catégorie A d'environ 145 000 entre décembre 2008 et la fin 2011. Sur cette période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A de 50 ans et plus s'est accru de 242 000.

En mai 2012, parmi les demandeurs d'emploi en catégories A, B ou C, 650 600 ont moins de 25 ans (15,0 %), 2 794 400 ont entre 25 et 49 ans (64,3 %) et 902 100 ont 50 ans et plus (20,8 %). Depuis mai 2011, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B ou C s'est accru pour les trois catégories d'âges : + 29 500 pour les jeunes (+4,7 %), + 119 500 pour les âges médians (+4,5 %) et +113 800 pour les seniors (+14,4 %).

## 1,7 MILLION DE DEMANDEURS D'EMPLOI SONT INSCRITS DEPUIS PLUS D'UN AN EN CATEGORIES A, B OU C

Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée en catégories ABC (i.e. inscrits depuis un an ou plus dans ces catégories) s'établit à 1 681 800 en mai 2012. Ils représentent 38,7 % des demandeurs d'emploi en catégories A, B ou C. Depuis mai 2011, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée s'est accru de 131 800 (+8,5 %). Il a fortement augmenté depuis la crise de 2008-2009 : entre février 2008 et mai 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée s'est accru de 681 000 (+68,0 %).

## LES ENTREES/SORTIES DES LISTES DE POLE EMPLOI

En mai 2012, 493 000 demandeurs d'emploi sont entrées sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B ou C, un nombre proche de celui observé il y a un an (493 900 entrées en mai 2011). Les principaux motifs d'inscription à Pôle emploi sont : les fins de contrats à durée déterminée (25,7 % des entrées sur les douze derniers mois), les licenciements (11,3 %), les reprises d'activité (7,7 %) et les fins de mission d'intérim (6,4 %). 40,9 % des entrées sont enregistrées avec un motif « autres cas »<sup>12</sup>.

En mai 2012, 461 700 demandeurs d'emploi sont sortis des listes de Pôle emploi, un niveau légèrement supérieur à celui observé en mai 2011 (458 300 sorties). Les principaux motifs de sorties sont les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation (42,7 % des sorties sur les douze derniers mois), les reprises d'emploi déclarées (21,4 %), les radiations administratives (9,2 %), les entrées en stage (7,6 %) et les arrêts de recherche d'emploi (7,5 %)<sup>13</sup>. 11,6 % des sorties sont enregistrées avec le motif « autres cas ».

<sup>12</sup> Ce motif est notamment renseigné lorsque l'on n'a pas d'information sur le motif d'inscription mais contient également les inscriptions suite à rupture conventionnelle.

<sup>13</sup> D'après l'enquête trimestrielle menée par la Dares et Pôle emploi sur les sortants des listes de demandeurs d'emploi, environ la moitié des cessations d'inscription pour défaut d'actualisation et 30% des radiations administratives correspondent à des reprises d'emploi non déclarées.

## LES ENTREES ET SORTIES D'ACTIVITE REDUITE RESULTENT MAJORITAIREMENT DE TRANSITIONS ENTRE CATEGORIES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Au-delà des entrées et sorties des listes de demandeurs d'emploi, les évolutions du nombre de personnes inscrites à Pôle emploi dans chacune des catégories résultent également des mouvements entre catégories de demandeurs d'emploi suite à des changements de situation (reprise d'une activité réduite, par exemple).

Les transitions entre catégories représentent une part importante des flux d'entrée et de sortie de la catégorie A (*graphique 5*). Sur l'ensemble de l'année 2010, plus de 3 millions de demandeurs d'emplois sont ainsi passé de la catégorie A vers une autre catégorie : pour la moitié il s'agissait d'une sortie vers l'activité réduite « courte » (catégorie B), pour un tiers vers l'activité réduite « longue » (catégorie C), tandis que les 17 % restant ont basculé vers les catégories D ou E. À l'inverse, 2,3 millions de demandeurs d'emploi ont intégré la catégorie A depuis une autre catégorie, et ce dans des proportions sensiblement identiques. Les transitions sont aussi très élevées en ce qui concerne l'activité réduite (catégories B et C), pour lesquelles les flux avec d'autres catégories de demandeurs d'emploi sont plus importants que les entrées et sorties directes.

## ENTRE UN CINQUIEME ET UN QUART DES DEMANDEURS D'EMPLOI ONT CONNU AU MOINS DEUX DEMANDES AU COURS DE L'ANNEE

L'importance des flux d'entrées et de sorties sur les listes de Pôle emploi ne traduit pas nécessairement un taux de rotation élevé des demandeurs d'emploi. Il peut en effet s'agir des mêmes personnes qui s'inscrivent plusieurs fois au cours de l'année, effectuant des allers-retours sur les listes (par exemple, pour des formations, des problèmes administratifs ou encore des reprises d'emploi de courte durée).

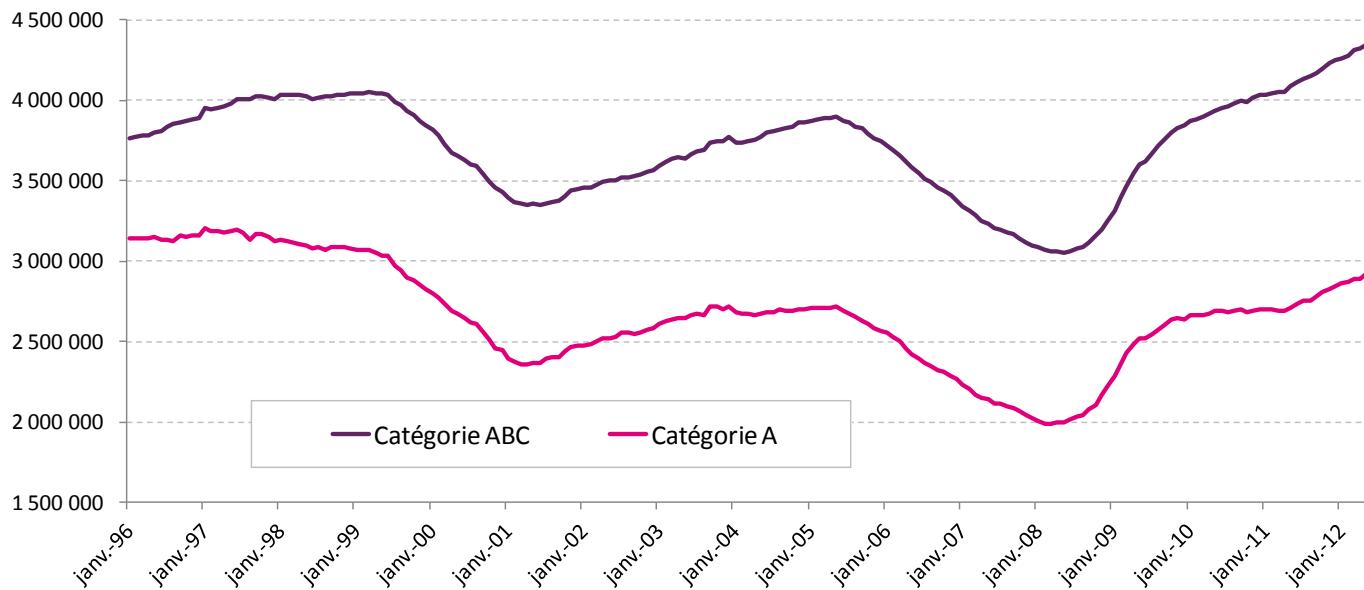
Entre un cinquième et un quart des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes en catégories A, B ou C ont connu au moins deux périodes de demande d'emploi sur les listes au cours de l'année précédente<sup>14</sup>.

14 Cette statistique a été calculée sur la base des demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre 2010. Le pourcentage était identique sur la base des demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre 2009.

## COMPLEMENTS

---

### GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATEGORIES A ET ABC

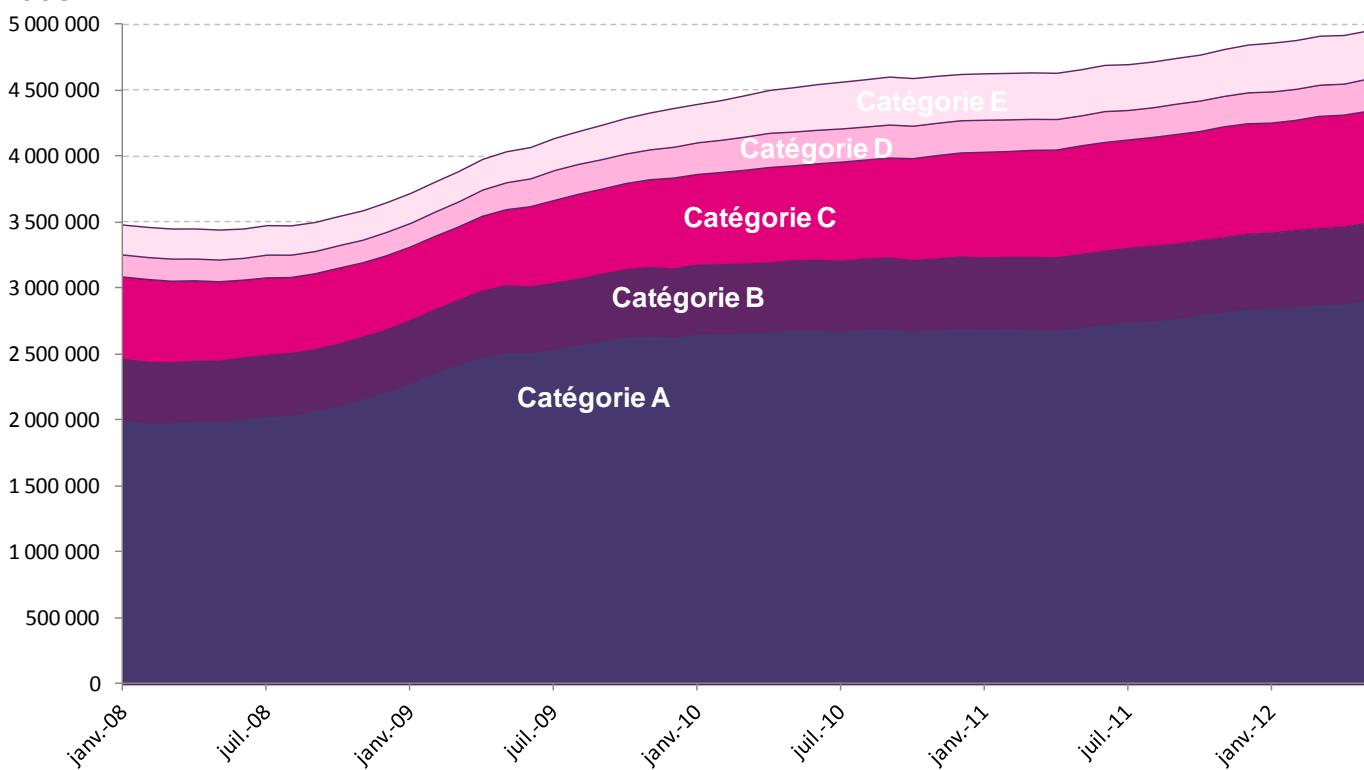


Champ : France métropolitaine.

Source : Dares, Pôle emploi : fichiers STMT.

Données cvs-éjo.

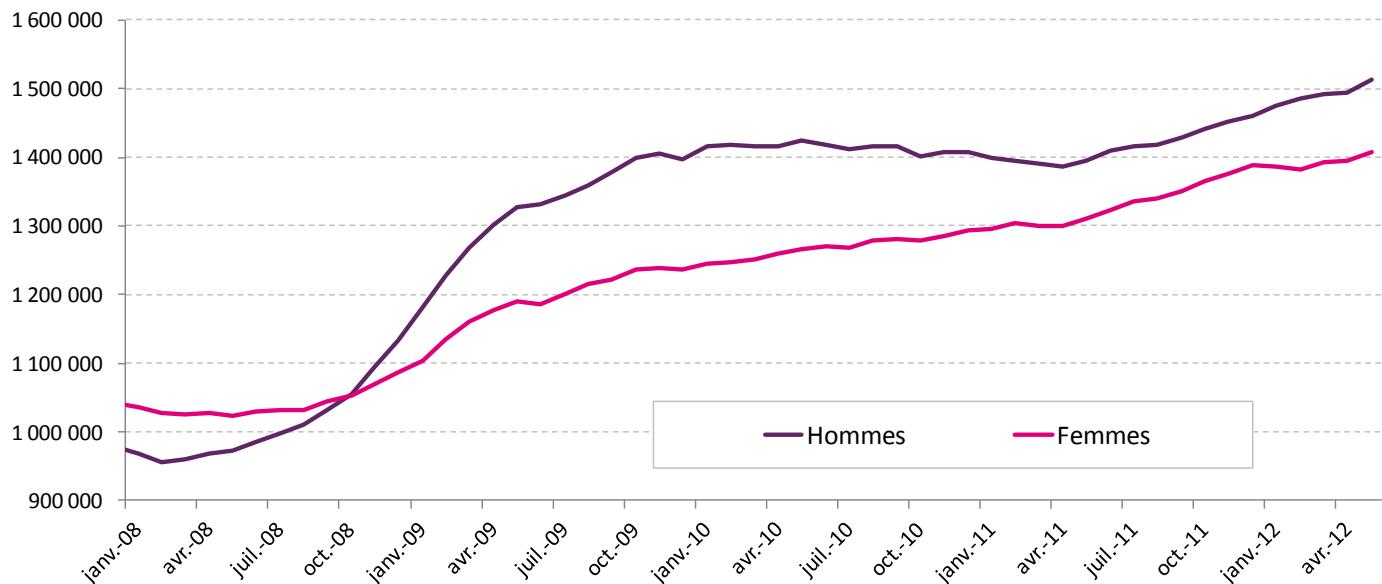
### GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATEGORIES ABCDE DEPUIS JANVIER 2008



Champ : France métropolitaine.

Source : Dares, Pôle emploi : fichiers STMT.

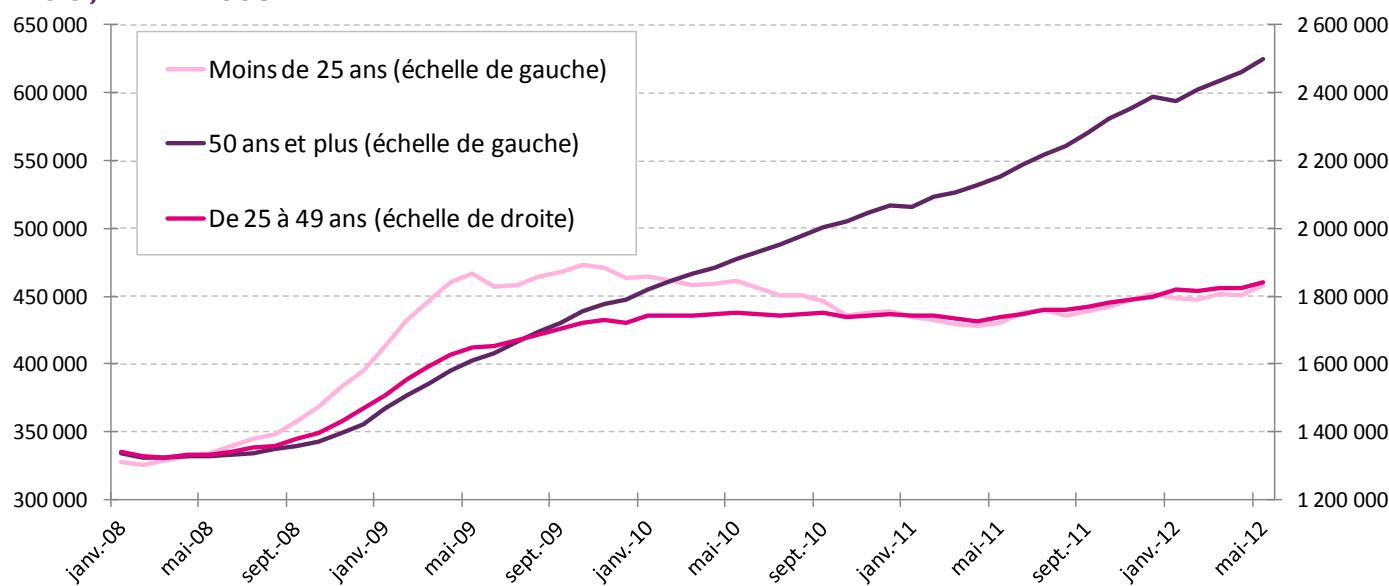
Données cvs-éjo.

**GRAPHIQUE 3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATÉGORIE A PAR SEXE DEPUIS JANVIER 2008**


Champ : France métropolitaine.

Source : Dares, Pôle emploi : fichiers STMT.

Données cvs-cjo.

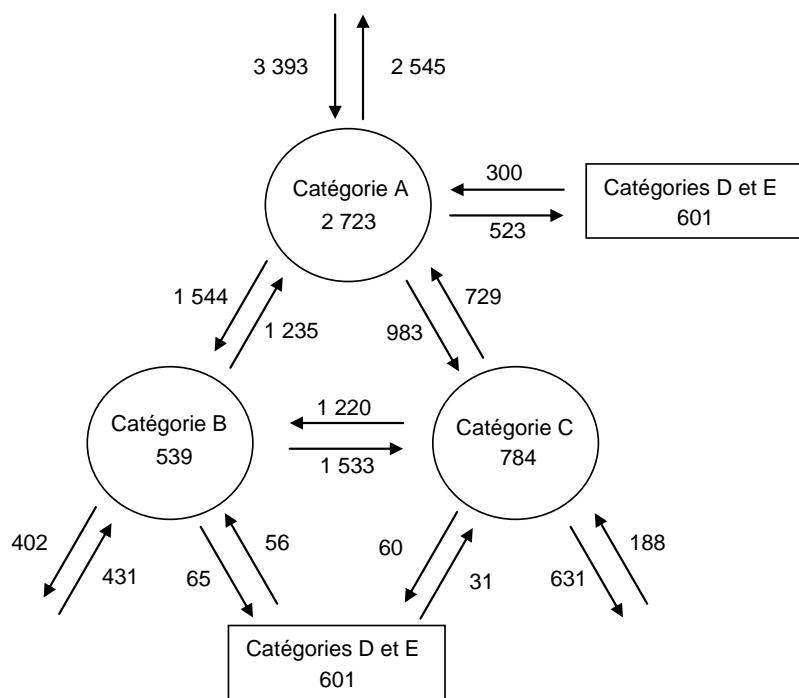
**GRAPHIQUE 4. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATÉGORIE A PAR TRANCHE D'ÂGE DEPUIS JANVIER 2008**


Champ : France métropolitaine.

Source : Dares, Pôle emploi : fichiers STMT.

Données cvs-cjo.

**GRAPHIQUE 5 LES FLUX EXTERNAUX ET INTERNES SUR LES LISTES DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2010\***  
*En milliers*



\* Données brutes ; pour les flux, seuls sont analysés ici les transitions d'un mois sur l'autre

Lecture : en 2010, 1 544 000 transitions (d'au moins un mois) ont eu lieu de la catégorie A à la catégorie B ; fin 2010, 2 723 000 personnes étaient inscrites à Pôle Emploi en catégorie A (données cvs-cjo).

Source : Dares-Pôle emploi, fichier historique statistique ; calculs Dares.

Champ : France métropolitaine.

# L'INDEMNISATION DU CHOMAGE

## UN SYSTEME FONDE SUR LA COMPLEMENTARITE ENTRE ASSURANCE ET ASSISTANCE

L'indemnisation du chômage repose sur l'articulation entre un système d'assurance et un système d'assistance ou de solidarité.

**Le système d'assurance** vise à indemniser les intéressés de la perte de leur revenu professionnel. Ce régime est géré par l'Unedic, et la réglementation définie par convention collective.

Pour s'ouvrir des droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi chômage (ARE), principale allocation versée au titre de l'assurance chômage, il faut notamment être inscrit en tant que demandeur d'emploi ou être dispensé de recherche d'emploi, avoir été privé involontairement de son emploi et avoir contribué à l'assurance chômage pendant au moins 4 mois au cours 28 derniers mois (ou au cours des 36 mois pour les personnes de 50 ans ou plus).

**La durée des droits à l'indemnisation varie alors en fonction de la durée de contribution précédent l'inscription à Pôle emploi au cours d'une période déterminée.** La durée d'indemnisation est égale à la durée d'affiliation avec un plafond à 24 mois pour les demandeurs d'emploi de moins de 50 ans et à 36 mois pour les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus.

**Le montant de l'ARE est fonction du salaire antérieur.** Il correspond au minimum à 57,4 % et au maximum à 75 % du salaire antérieur, selon les tranches de salaires considérées.

**Le système de solidarité octroie aux chômeurs un revenu minimal subordonné à des conditions de ressources.** Ce régime est subsidiaire au régime d'assurance chômage. Les règles d'attribution des allocations du régime de solidarité sont déterminées par les pouvoirs publics qui en assurent le financement.

**Près de quatre cinquièmes des demandeurs d'emploi indemnisables par le régime de solidarité bénéficient de l'allocation de solidarité spécifique (ASS).** Cette allocation est versée aux demandeurs d'emploi qui justifient de cinq années d'activité salariée dans les dix dernières années. L'ASS est versée de manière différentielle selon les ressources du foyer. Elle ne peut excéder un montant journalier de 15,63 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit environ 468,90 euros par mois. Elle est accordée pour une durée de six mois, renouvelable tant que la personne continue de remplir les conditions de ressource et de recherche d'emploi. L'ASS peut également remplacer l'ARE pour les allocataires âgés de 50 ans et plus, si son montant est plus avantageux.

Parmi les autres allocations du système de solidarité, **l'allocation transitoire de solidarité (ATS)** est attribuée, sous conditions, aux demandeurs d'emploi nés entre le 1er juillet 1951 et le 31 décembre 1953 pour lesquels les mesures de report de l'âge légal de départ à la retraite prévues par la loi du 9 novembre 2010 ont pu créer un défaut d'allocation entre leur période d'indemnisation chômage et la liquidation de leurs droits à la retraite. Elle remplace l'allocation équivalent retraite (AER), supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et qui indemnisait sous certaines conditions les demandeurs d'emploi de moins de 60 ans totalisant 160 trimestres validés à l'assurance vieillesse. L'ATS peut être versée en remplacement des allocations précédemment perçues par le demandeur ou en complément de l'allocation d'assurance chômage. L'ATS remplace alors ces allocations pour un montant maximal de 33,18 euros par jour au 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit 1 012,20 euros par mois pour une personne seule.

**L'allocation temporaire d'attente (ATA) s'adresse à des catégories particulières de demandeurs d'emploi** (réfugiés politiques, anciens détenus, travailleurs salariés expatriés) ne justifiant pas d'une durée du travail suffisante pour relever du régime d'assurance. Elle est attribuée sous condition de ressources et s'élève à 11,01 euros par jour pour l'année 2012. Pour les demandeurs d'asile, la durée de versement dépend de la validité du titre de séjour et de sa situation au regard de l'OFPRA et de son hébergement. Elle est de 12 mois maximum pour les autres.

## LE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS A FORTEMENT AUGMENTÉ PENDANT LA CRISE

**En avril 2012, en France métropolitaine, 2 412 300 demandeurs d'emploi étaient indemnisés** par l'assurance chômage ou les allocations de solidarité (hors allocations de formation), soit 49,0 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories ABCDE (tableau 1). 14,7 % de cette population, soit 355 300 personnes, sont indemnisées au titre de la solidarité. 128 900 personnes indemnisées par l'assurance chômage ou les allocations de solidarité sont des dispensés de recherche d'emploi (DRE) et ne sont donc pas inscrits à Pôle emploi. Depuis janvier 2012, il n'est plus possible d'entrer en DRE.

Après avoir fortement diminué entre le début de 2005 et la mi-2008, le nombre de bénéficiaires de l'assurance chômage en France métropolitaine a augmenté pendant la crise, jusqu'au début de 2010 (*graphique 1*). Stable jusqu'au milieu de 2011, il augmente à nouveau dans la deuxième moitié de cette année. Il atteint 2 113 000 allocataires en avril 2012, dont 56 000 DRE.

Parallèlement, le nombre de bénéficiaires d'allocations de solidarité a progressé en 2005 (*graphique 2*), puis s'est replié entre le début de 2006 et le milieu de 2008, avant d'augmenter à nouveau jusqu'au début de 2011. Depuis cette date, le nombre de bénéficiaires fluctue entre 420 000 et 430 000.

## LES DROITS A INDEMNISATION REFLETTENT LES ÉPISODES D'EMPLOI PASSÉS

Les droits à indemnisation des demandeurs d'emploi découlent de leurs périodes d'emploi passées.

**Parmi les « nouveaux droits » ouverts à l'ARE en France entière** (entrées sans reliquat, soit en première indemnisation, soit à l'issue d'une fin de droits, soit lorsqu'il s'est écoulé trop de temps depuis la précédente fermeture de droit et que le reliquat est déchu), **moins de la moitié sont ouverts avec la durée de droit maximale** (24 mois pour les demandeurs d'emploi de moins de 50 ans, 36 mois pour les autres – *graphique 3*). A l'inverse, un peu plus de 30 % de ces nouveaux droits sont ouverts avec une durée d'un an ou moins, ce qui reflète des durées cotisées faibles. De fait, plus du tiers des inscriptions sur les listes de Pôle emploi font suite à une fin de CDD ou de mission d'intérim.

**La récurrence dans l'indemnisation est également relativement fréquente : la moitié des entrants à l'ARE ont déjà été indemnisés par cette allocation au cours des trois années précédant leur ouverture de droit, avec une durée moyenne légèrement inférieure à 300 jours indemnisés.**

**Certains demandeurs d'emploi indemnifiables ne sont pas indemnisés, principalement parce qu'ils exercent une activité réduite** et ne satisfont pas les règles de cumul. C'est le cas d'environ un sixième des indemnifiables à l'ARE. Un autre sixième des indemnifiables à l'ARE exercent une activité réduite tout en cumulant leur revenu d'activité avec une partie de leur allocation.

## LES DEMANDEURS D'EMPLOI NON INDEMNISABLES

**Sur la France entière, environ un tiers des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC ne sont indemnisables par aucune allocation de chômage.** Un peu plus de la moitié d'entre eux ont déjà été indemnisables, et ont dans la plupart des cas connu une fin de droits à l'ARE sans satisfaire les conditions d'activité ou de ressource du foyer nécessaire pour une ouverture de droits au régime de solidarité. Un peu moins de la moitié des non indemnisables n'ont jamais été indemnisables, faute d'une période d'affiliation suffisante. Ces demandeurs d'emploi sont âgés en moyenne de 31 ans (contre 37 pour ceux ayant connu une fin de droits à l'ARE).

**Enfin, un quart des demandeurs d'emploi non indemnisables en catégories ABC pratiquent une activité réduite.**

## COMPLEMENTS

---

**TABLEAU 1 : DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS (HORS ALLOCATIONS DE FORMATION) INSCRITS EN FIN DE MOIS A POLE EMPLOI (EN CATEGORIES A, B, C, D, E) ET DISPENSES DE RECHERCHE D'EMPLOI INDEMNISÉS EN AVRIL 2012**

	Demandeurs d'emploi en catégories A,B,C,D,E	Dispensés de recherche d'emploi	Total
<i>Assurance chômage</i>	2 057,0	56,2	2 113,2
<i>Solidarité</i>	355,3	72,7	428,0
<b>Total</b>	<b>2 412,3</b>	<b>128,9</b>	<b>2 541,2</b>

France métropolitaine, Données cvs.

Source : Pôle emploi

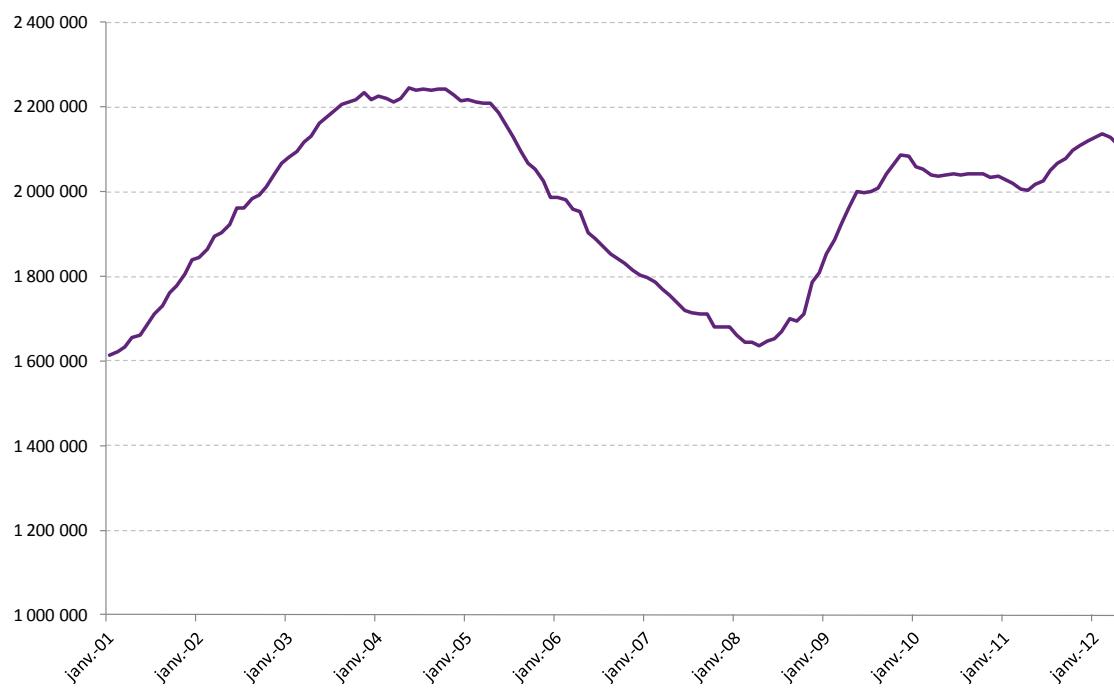
**TABLEAU 2 : REPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATEGORIES A, B, C, D, E (INDEMNISABLES OU NON) ET DISPENSES DE RECHERCHE D'EMPLOI INDEMNISABLES**

Situation	Répartition (en %)
<b>Indemnisables par l'assurance chômage</b>	<b>55%</b>
<i>dont allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)</i>	<i>51%</i>
<i>Indemnisés</i>	<i>40%</i>
<i>    indemnisés sans activité réduite</i>	<i>30%</i>
<i>    indemnisés avec activité réduite</i>	<i>10%</i>
<i>Non indemnisés</i>	<i>12%</i>
<i>    non indemnisés pour cause d'activité réduite</i>	<i>9%</i>
<i>    <i>dont ARE formation (AREF)</i></i>	<i>2%</i>
<i>    <i>dont allocations pour les bénéficiaires CRP-CTP</i></i>	<i>2%</i>
<b>Indemnisables par d'autres allocations</b>	<b>10%</b>
<i>    <i>dont allocation de solidarité spécifique (ASS)</i></i>	<i>8%</i>
<i>    <i>dont allocation équivalent retraite (AER)</i></i>	<i>1%</i>
<i>    <i>dont autres allocations</i></i>	<i>1%</i>
<b>Non indemnisables</b>	<b>35%</b>
<i>    <i>dont demandeurs d'emploi en catégories A, B, C</i></i>	<i>28%</i>
<i>        <i>en activité réduite</i></i>	<i>7%</i>
<i>        <i>sans activité réduite, bénéficiaire du RSA</i></i>	<i>9%</i>
<i>        <i>sans activité réduite, non bénéficiaire du RSA</i></i>	<i>12%</i>
<i>    <i>dont demandeurs d'emploi en catégorie D</i></i>	<i>1%</i>
<i>    <i>dont demandeurs d'emploi en catégorie E</i></i>	<i>6%</i>

Données au 30 septembre 2010.

Source : Données Pôle emploi (échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS) et Unédic (segment D3), calculs Dares.

**GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE L'ASSURANCE CHOMAGE  
(HORS ALLOCATIONS DE FORMATION)**

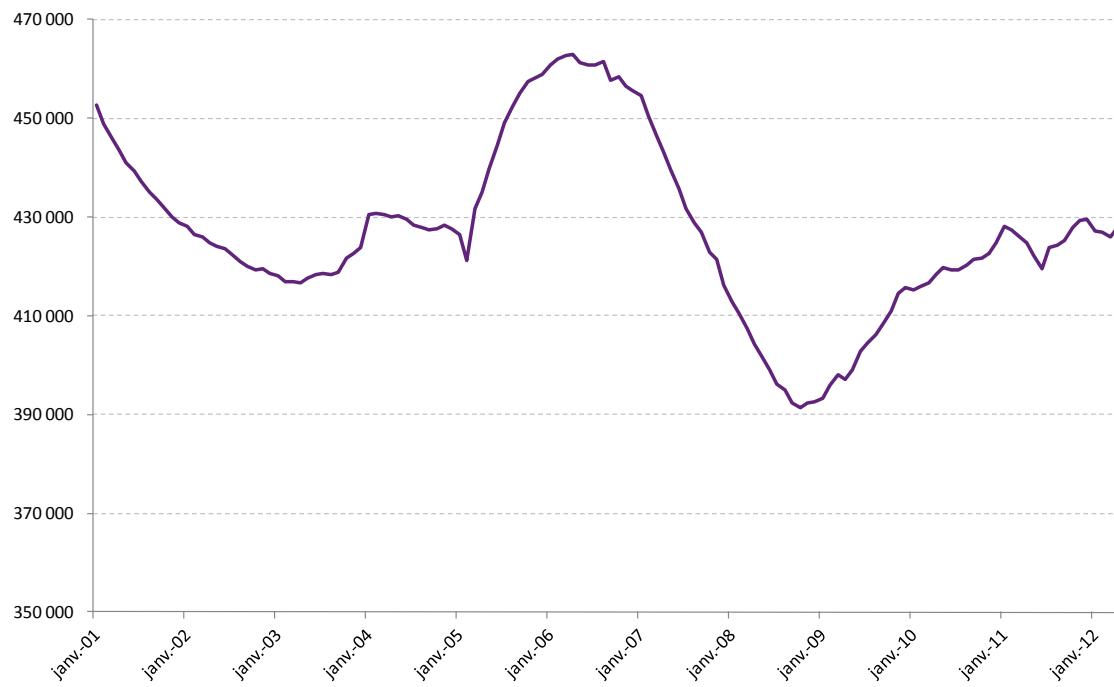


Données CVS

Champ : France métropolitaine, demandeurs d'emploi ABCDE et dispensés de recherche d'emploi

Source : Pôle emploi

**GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DU NOMBRE DE BENEFICIAIRES DU REGIME DE SOLIDARITE**

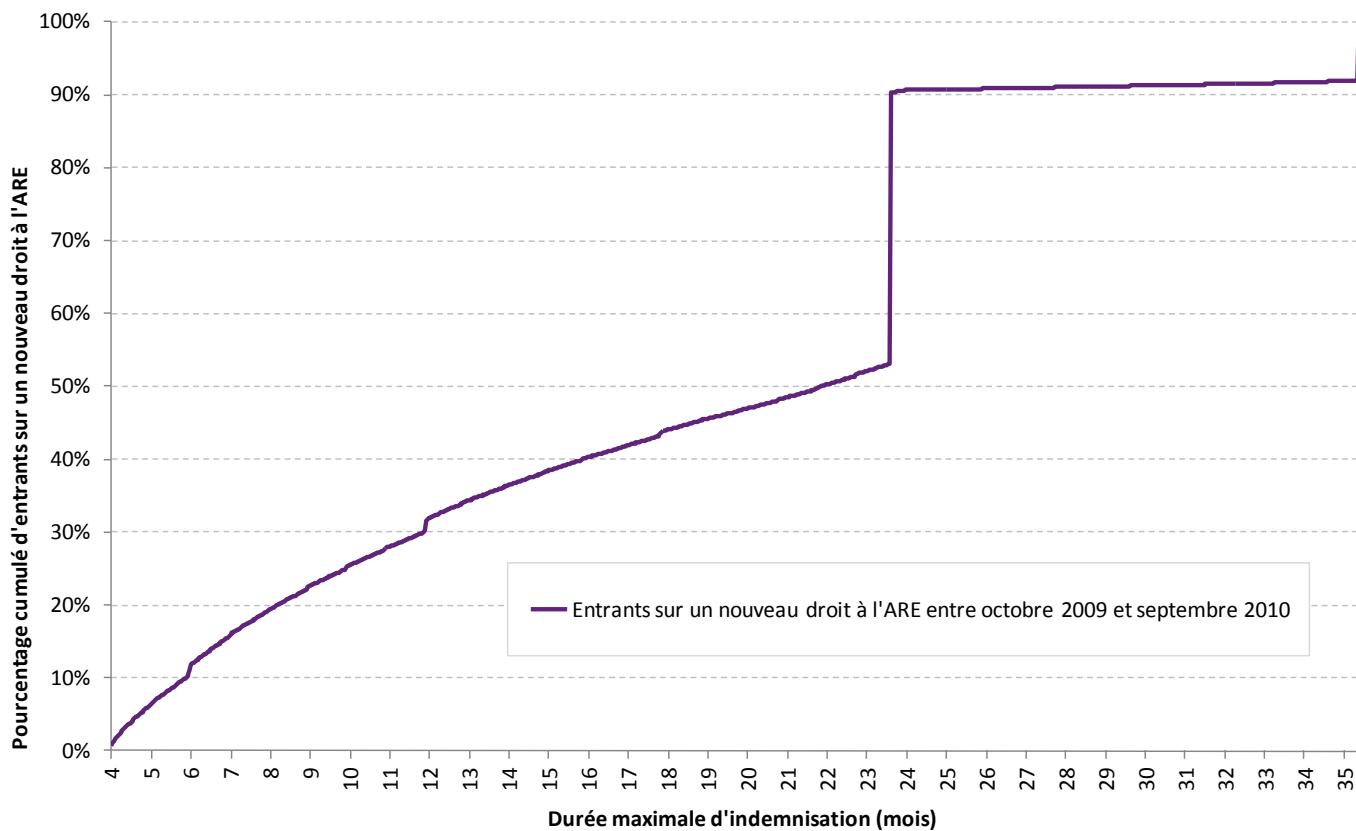


Données CVS

Champ : France métropolitaine, demandeurs d'emploi ABCDE et dispensés de recherche d'emploi

Source : Pôle emploi

**GRAPHIQUE 3 : DISTRIBUTION CUMULEE DES ENTRANTS SUR UN NOUVEAU DROIT A L'ARE EN FONCTION DE LEUR DUREE MAXIMALE D'INDEMNISATION**



France entière

Note de lecture : 10 % des entrants sur un nouveau droit à l'ARE entre octobre 2009 et septembre 2010 avaient un droit à l'ouverture d'une durée inférieure ou égale à 180 jours (5,9 mois).

Source : Pôle emploi (échantillon au 1/10<sup>e</sup> du FHS) et Unédic (segment D3) ; calculs Dares

# DISPARITES TERRITORIALES EN MATIERE D'EMPLOI ET DE CHOMAGE

La situation du marché du travail au niveau national, ainsi que son évolution, reflètent d'importantes disparités entre les régions et les départements. Il en est de même à un niveau territorial plus fin, notamment au niveau des « zones d'emploi »<sup>15</sup>.

**L'EMPLOI SALARIE PRIVE A ETE PRESERVE DANS LES REGIONS DU SUD, CONFRONTEES NEANMOINS A UN PLUS GRAND DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE**

Entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2007 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2012, la majorité des régions a perdu des emplois salariés dans les secteurs concurrentiels (*carte 1*) en lien avec la baisse globale de 1,5% en métropole. C'est dans les régions de la moitié nord du pays que le nombre d'emplois salariés a le plus diminué. Les régions du sud ainsi que les Pays de la Loire et l'Île-de-France ont en revanche été relativement préservées, puisque l'emploi salarié s'est maintenu à un niveau proche de celui de 2007, voire a légèrement progressé. Ces régions sont néanmoins confrontées dans l'ensemble à un plus grand dynamisme de la population en âge de travailler que celles du Nord. Dans cet ensemble, la Corse fait figure d'exception: l'emploi salarié privé y aurait nettement augmenté (de près de 9 % selon les statistiques de l'Acoss) depuis 2007.

**LES REGIONS DU NORD ET DU SUD-EST CONCENTRENT LES TAUX DE CHOMAGE LES PLUS ELEVES**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, le taux de chômage s'est établi à 9,6% en France métropolitaine. Les régions qui présentent les taux de chômage les plus élevés sont fortement concentrées géographiquement, au nord et au sud-est du pays : Languedoc-Roussillon (13,5 %), Nord-Pas-de-Calais (13,1 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (11,3 %), Picardie (11,7 %) et Haute-Normandie (10,9 %) (*carte 2*).

L'analyse des taux de chômage par zone d'emploi permet d'affiner ce constat et conduit à le nuancer légèrement. Même dans les régions les plus touchées, certaines zones d'emploi présentent des taux « moyens » pouvant être comparables à d'autres régions moins durement touchées. Seule la région Languedoc-Roussillon présente une forte homogénéité de ses taux de chômage, qui varient peu d'une zone d'emploi à une autre (*carte 4*).

Depuis le dernier trimestre 2007, le taux de chômage métropolitain a progressé de près de 30 %. Dans les régions Limousin, Centre, Picardie et Haute-Normandie (qui ont toutes connu un fort déclin de leur emploi salarié privé), la hausse des taux de chômage atteint de 36 % à 43 %. Elle est plus contenue dans les régions du sud-est, en Corse ainsi qu'en Ile-de-France et dans le Nord-Pas-de-Calais (*carte 3*).

Mesurées à l'échelle des zones d'emploi, les évolutions des taux de chômage apparaissent souvent plus nuancées : dans la grande majorité des régions, il existe à la fois des zones d'emploi très favorablement situées et très défavorablement situées en matière d'évolution du chômage (*carte 5*).

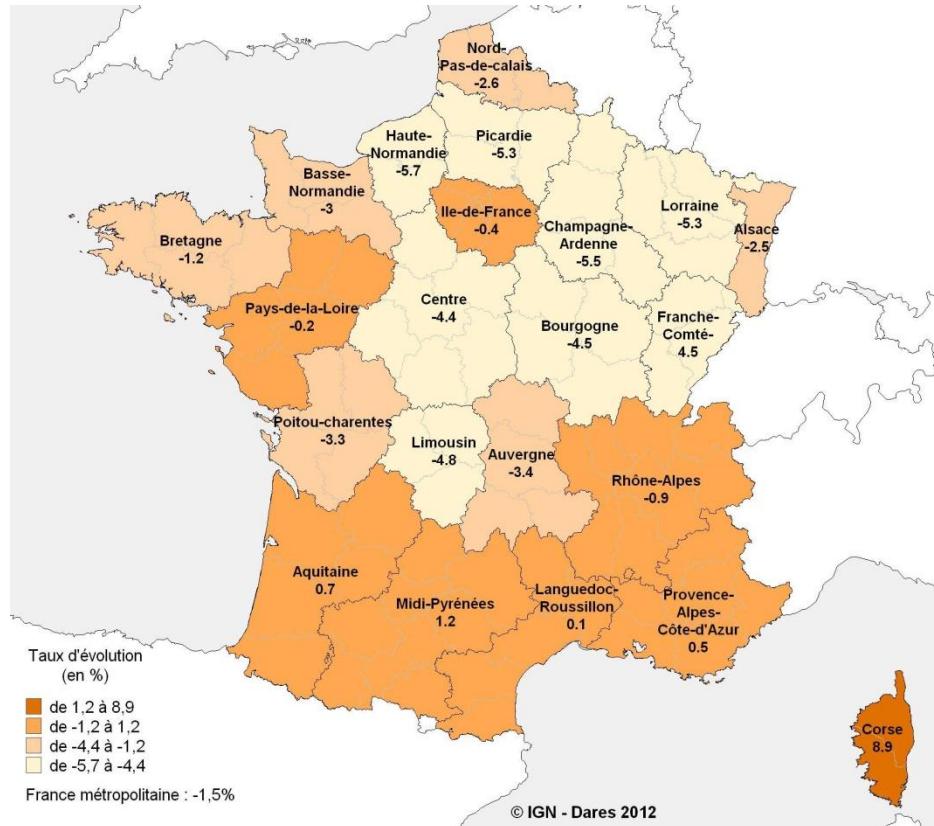
<sup>15</sup> Les « zones d'emploi » sont des espaces géographiques à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lesquels les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. La Dares et l'Insee ont procédé à une mise à jour de ce zonage en 2011 (322 zones y compris Dom) avec l'appui de la Datar et en concertation avec les administrations concernées.

## UNE EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI PLUS DEFAVORABLE DANS LES REGIONS LIMOUSIN, CENTRE, RHONE-ALPES ET AQUITAIN

En France métropolitaine, le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et n'ayant pas exercé d'activité réduite (catégorie A) a augmenté de près de 45 % entre fin décembre 2007 et fin mai 2012. **Dans quatre régions, la progression est supérieure à 50 % : Limousin (+56,5 %), Centre (+54,9 %), Rhône-Alpes (52,6 %) et Aquitaine (+51,3 %).** Comme pour l'évolution du taux de chômage, ce sont les régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Corse et les régions du sud-est (dans une moindre mesure) qui ont connu les évolutions les moins défavorables sur la période récente (*carte 6*).

## COMPLEMENTS

### CARTE 1 : L'EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE PRIVE PAR REGION ENTRE LE 4<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2007 ET LE 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2012



Source : Acoss. Effectifs salariés du secteur privé (CVS) en fin de trimestre.

### CARTE 2 : TAUX DE CHOMAGE PAR REGION AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2012

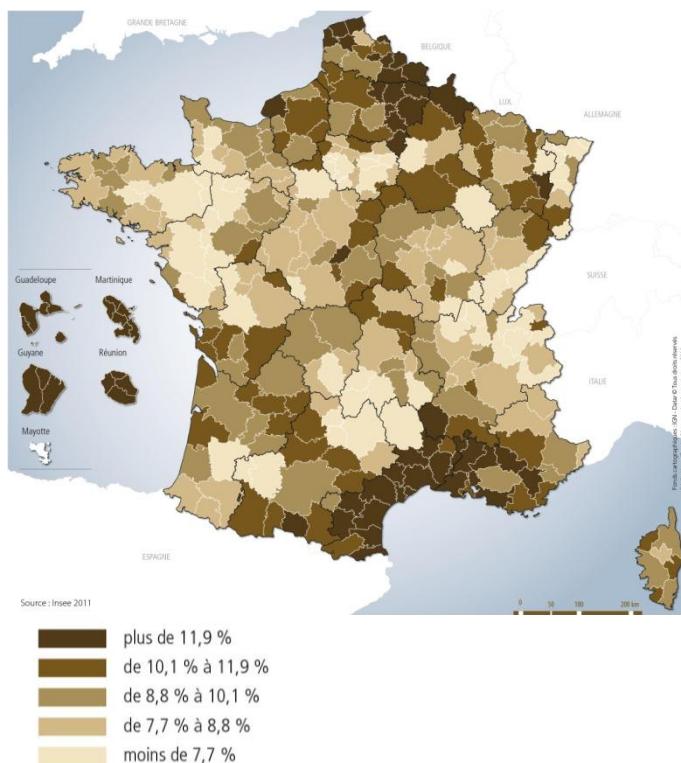


Source : Insee, Taux de chômage localisé trimestriels (en moyenne trimestrielle - données CVS). Estimations provisoires au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

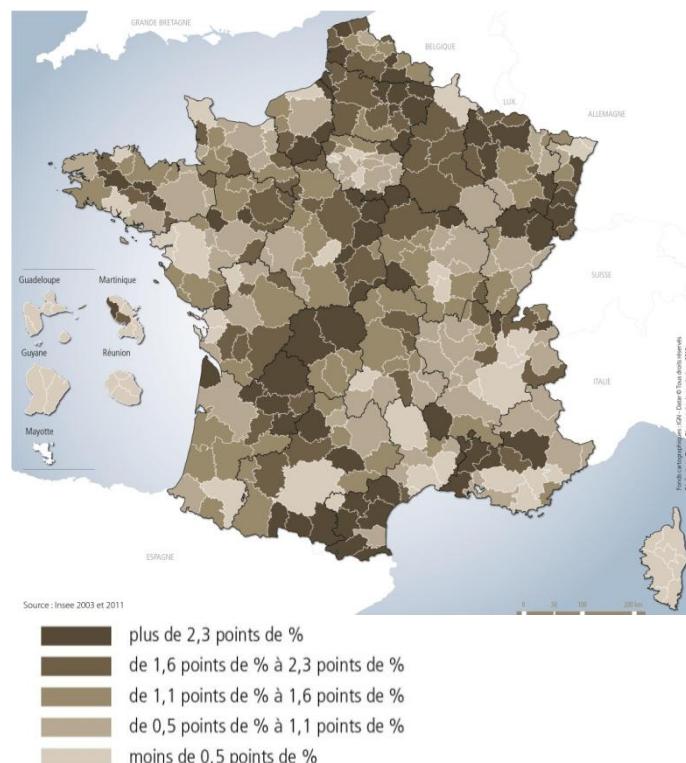
### CARTE 3 : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE PAR REGION DEPUIS LE 4<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2007



#### CARTE 4: TAUX DE CHOMAGE PAR ZONE D'EMPLOI AU 4<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2011

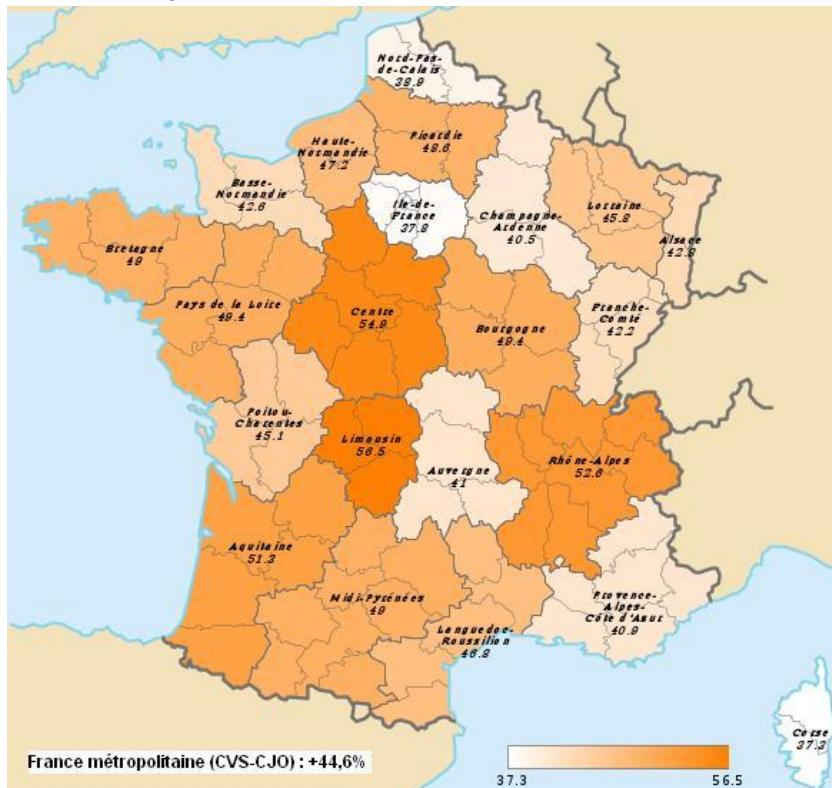


#### CARTE 4: EVOLUTION DU CHOMAGE PAR ZONE D'EMPLOI DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2003



Source : Insee 2003T1 et 2011T4. Les données pour les DOM ont été calculées au 2<sup>e</sup> trimestre. Données non disponibles pour Mayotte.

#### CARTE 6 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DE CATEGORIE A ENTRE FIN DECEMBRE 2007 ET FIN MAI 2012



Source : Pôle emploi – Dares, Traitement Directe-Sesé.

Champ : France métropolitaine, données cvs.